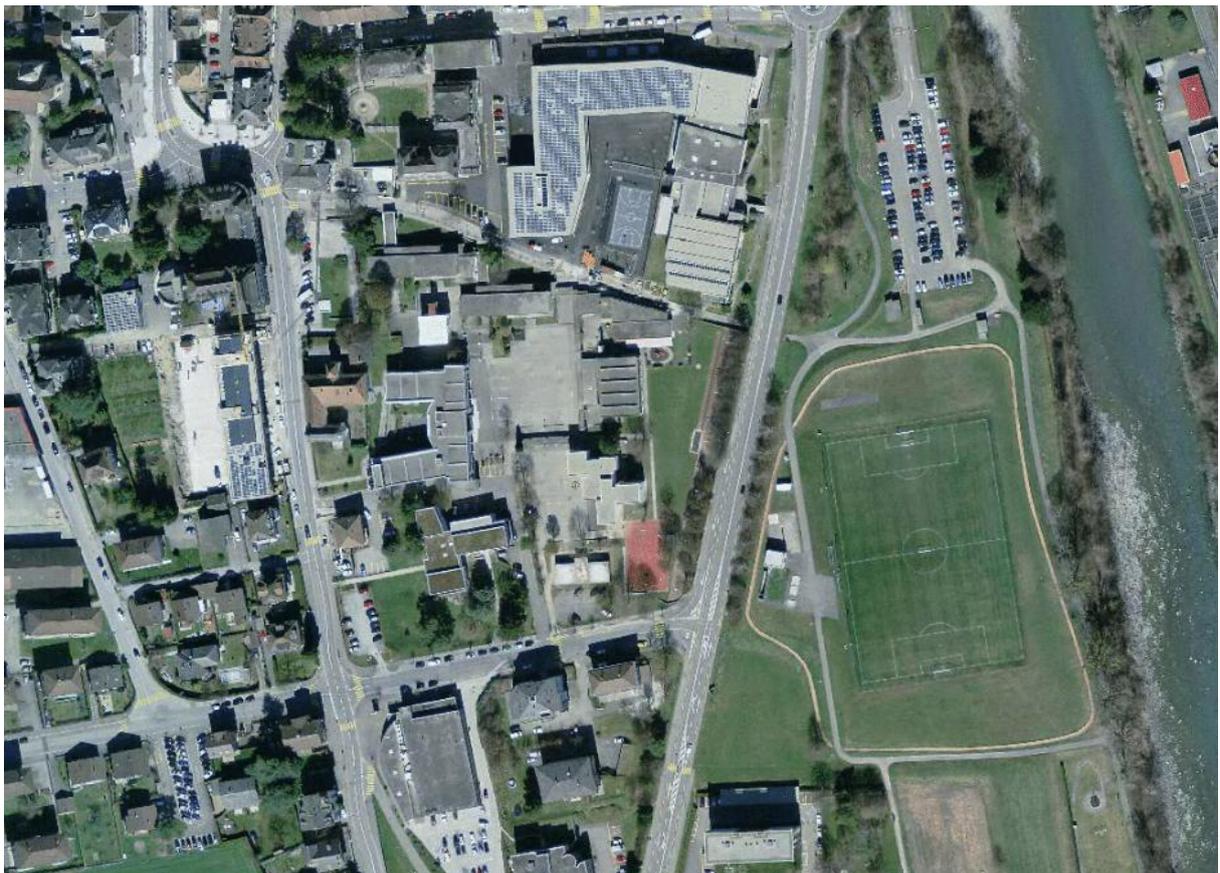


# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Mandat d'étude parallèle pluridisciplinaire pour la transformation et l'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice



## Rapport du collège d'experts

**TABLE DES MATIERES**

<b>1.</b>	<b>CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE</b>	<b>4</b>
1.1	Mandant / Maître de l'ouvrage / organisateur	4
1.2	Secrétariat et organisation technique	4
1.3	Genre de concours et procédure	4
1.4	Prescriptions officielles	4
1.5	Conditions du concours	4
1.6	Composition du collège d'experts	5
1.7	Participants	5
1.8	Délais – Calendrier	5
1.9	Indemnités	6
1.10	Anonymat et devise	6
1.11	Présentation des projets par les auteurs (levée de l'anonymat)	6
1.12	Poursuite de la procédure et attribution de mandat	6
1.13	Exposition des projets et publication	6
<b>2.</b>	<b>DOCUMENTS REMIS AU CONCURRENTS</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CONCURRENTS</b>	<b>7</b>
3.1	Présentations des documents	7
3.2	Documents à remettre	7
3.2.1	Plan de situation au 1:500	7
3.2.2	Plan de situation au 1:200	7
3.2.3	Plans, coupes et élévations	7
3.2.4	Mesures parasismiques	7
3.2.5	Planche explicative	8
3.2.6	Une chemise transparente non fermée contenant :	8
3.2.7	Une enveloppe cachetée contenant :	8
<b>4.</b>	<b>CRITERES DE JUGEMENT</b>	<b>8</b>
4.1	Contrôle technique	8
4.2	Le jugement	8
<b>5.</b>	<b>CAHIERS DES CHARGES</b>	<b>9</b>
5.1	Historique et programme	9
5.2	Situation actuelle	10
5.3	But du mandat d'étude parallèle / enjeux urbains et architecturaux	10
5.4	Données relatives au site	10
5.5	Aspects sécurité des usagers	10
5.6	Aspects réglementaires	10
5.7	Accès, circulation	11
5.8	Programme des locaux	11
5.8.1	Contraintes particulières	11
5.8.2	Infrastructures scolaires	12
5.8.3	Aménagements extérieurs	12
<b>6.</b>	<b>APPROBATION DU PROGRAMME</b>	<b>12</b>
<b>7.</b>	<b>JUGEMENT</b>	<b>13</b>
7.1.1	Rendu des projets et admission au jugement	13
7.1.2	Admission au jugement	13
7.1.3	Rappel des critères de jugement	13

<b>8.</b>	<b>EXAMEN ET CRITIQUE DES PROJETS</b>	<b>13</b>
8.1.1	Méthode de travail et décision du collège d'experts	13
<b>N°1</b>	<b>CARDO MAXIMUS</b>	<b>15</b>
<b>N°2</b>	<b>TAILWHIP</b>	<b>20</b>
<b>N°3</b>	<b>P'TITS PEKAPORES</b>	<b>25</b>
<b>N°4</b>	<b>TANGRAM</b>	<b>29</b>
<b>N°5</b>	<b>LE GRAND SAINT - M</b>	<b>34</b>
<b>9.</b>	<b>NOTE FINALE</b>	<b>39</b>
<b>10.</b>	<b>VERNISSAGE</b>	<b>39</b>

## **1. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE**

### **1.1 Mandant / Maître de l'ouvrage / organisateur**

Le présent mandat d'étude parallèle de projet a été organisé par la commune de St-Maurice, mandant et Maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'enseignement et des bâtiments.

Afin de garantir l'anonymat, tous les échanges et toutes les correspondances entre les candidats et l'organisation ont été fait exclusivement par écrit via l'adresse de l'organisateur.

### **1.2 Secrétariat et organisation technique**

Le secrétariat et l'organisation technique ont été assurés par Pascal Varone, architecte à Sion.

### **1.3 Genre de concours et procédure**

Il s'agit d'un mandat d'étude parallèle pour la transformation et l'agrandissement de l'école primaire en procédure sur invitation, au sens du règlement SIA 143 édition 2009, conforme aux dispositions de la législation sur les Marchés Publics.

Ce mandat d'étude parallèle était destiné à une équipe pluridisciplinaire comprenant un architecte et un ingénieur civil.

### **1.4 Prescriptions officielles**

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- La loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.
- L'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25 novembre 1994/15 mars 2001.
- L'ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.
- La loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 1995 (LMI).

### **1.5 Conditions du concours**

La participation au mandat d'étude impliquait pour l'organisateur, le collège d'experts et les concurrents, l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du Règlement SIA 143 édition 2009, de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP), de la Loi cantonale et de l'Ordonnance sur les marchés publics (LcMP + OMP).

Le Règlement SIA 143 faisait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendaient un projet s'engageaient à respecter les lois et règlements susmentionnés.

## 1.6 Composition du collège d'experts

Le collège d'experts était composé des personnes suivantes :

Président	: M. Philippe Venetz	architecte cantonal, SBMA, Etat du Valais
Membres	: M. Pascal Varone M. Jean-Paul Chabbey M. Robert Gex M. Samuel Darbellay	architecte EPF/SIA/FSAI, Sion architecte EPF/SIA, arch. de ville, Sion ingénieur civil, auteur de l'étude préliminaire parasismique adjoint à la direction des écoles, St-Maurice
Représentants commune	: M. Damien Revaz M. Xavier Lavanchy	Président de la commune Vice-Président de la commune
Suppléants	: M. Christophe Lugon-Moulin M. Michel Beytrison	représentant patrimoine, SIP, Etat du Valais adjoint au chef de service, Etat du Valais, DEF – SE

Pour l'appréciation de problèmes particuliers comme l'économie, l'écologie, etc., le collège d'experts pouvait, durant le jugement, faire appel à des spécialistes-conseils.

## 1.7 Participants

Le collège d'experts a sélectionné et invité les bureaux d'architecture suivants, qui se sont associés à un bureau d'ingénieur civil afin de présenter un projet répondant aux exigences du cahier des charges :

- Voltolini architectures Sàrl, rue du Riond 11, 1896 Vouvry
- Pi-r-carré Sàrl, rue de Joseph-Hyacinthe Barman 10, 1890 Saint-Maurice
- Urbatecture SA, rue Chanoine Broquet 5, 1890 Saint-Maurice
- GayMenzel Sàrl, avenue de l'Industrie 8, 1870 Monthey
- Pangolin Architecture, Monnay, rue du Bourg-aux-Favres 7, 1870 Monthey
- Evéquoz Ferreira Sàrl, Route des Ronquoz 1, 1950 Sion

L'épidémie du Covid19 a contraint le bureau Pangolin à renoncer à rendre le concours. Il n'a pas été remplacé.

## 1.8 Délais – Calendrier

- |    |   |                      |
|----|---|----------------------|
| a. | Confirmation de participation des concurrents   | : 04.11.2019         |
| b. | Envois des documents définitifs aux participants  | : 20.11.2019         |
| c. | Vision locale   | : 18.12.2019 à 14h00 |
| d. | Questions des concurrents auprès de l'organisateur, par écrit et anonymement, jusqu'au      | : 17.01.2020         |
| e. | Réponse aux questions au plus tard  | : 31.01.2020         |
| f. | Rendu des projets sous pli recommandé et anonymement à l'adresse de l'organisateur jusqu'au | : 02.06.2020         |
| g. | Retour de la maquette à l'adresse de l'organisateur   | : 10.06.2020         |
| h. | Présentation des projets par leurs auteurs  | : 16.06.2020         |

### **1.9 Indemnités**

Une somme de CHF 8'000.– (TTC) a été remise à chaque équipe ayant déposé un projet répondant aux prescriptions du présent règlement dans les délais.

Dans ce montant sont incluses les prestations de l'ingénieur civil pour la partie parasismique.

### **1.10 Anonymat et devise**

Tous les documents et emballages ont été remis sous couvert de l'anonymat. Aucun élément susceptible d'identifier un participant ne devait être présent sous peine d'exclusion du jugement.

### **1.11 Présentation des projets par les auteurs (levée de l'anonymat)**

Les différents auteurs ont été appelés à présenter leur projet au collège d'experts le 16.06.2020, dans le hall de la piscine couverte.

### **1.12 Poursuite de la procédure et attribution de mandat**

Le mandat d'architecture est attribué au lauréat au minimum pour les prestations suivantes : étude de projet, étude de détails, plans d'exécution et direction architecturale. Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'attribuer à un autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 (édition 2014) :

4.32 devis (4%)

4.41 appel d'offres et adjudications (8%)

4.51 contrats d'entreprises (1%)

4.52 direction des travaux et contrôle des coûts (23%)

4.53 mise en service (1%), direction des travaux de garantie (1.5%), décompte final (1%)

En cas de division du mandat d'architecte, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

L'acceptation du crédit de construction par les organes compétents pour le financement de l'ouvrage demeure réservée.

### **1.13 Exposition des projets et publication**

A l'issue du concours, les projets admis au jugement ont fait l'objet d'une exposition publique, avec les noms des auteurs.

Le résultat du concours est officiellement annoncé et publié dans la presse régionale.

## **2. DOCUMENTS REMIS AU CONCURRENTS**

Tous les documents mentionnés ci-dessous ont été remis aux concurrents :

1. Le présent règlement et directives (format .PDF)
2. Un plan de situation (plan cadastral), comportant la définition du périmètre à l'échelle 1/500 (format .DWG et .PDF)
3. Plan de situation avec réseaux sous-terrain principaux
4. Les plans et coupes du bâtiment existant à l'échelle 1/50 (formats .DWG et .PDF)
5. Les façades (partielles) du bâtiment (format .PDF)

6. Un fond de maquette (éch. 1/500)
7. Rapport "Vérification de la sécurité parasismique", du bureau Ingex, daté 07.09.2015 (format .PDF)
8. Rapport "Concept de renforcement parasismique", du bureau Ingex, daté 03.02.2016 (format .PDF)
9. Rapport "Analyse de diverses variantes de renforcement parasismique", du bureau Ingex, daté 01.04.2016 (format .PDF)
10. Rapport "Quartier des écoles – Etude sur la mobilité", du bureau BISA, daté du 21.11.2018 (format .PDF)
11. L'analyse de l'état du centre scolaire II par le bureau Pi-r-carré Sàrl
12. Une fiche d'identification (format .PDF)

### **3. DOCUMENTS A REMETTRE PAR LES CONCURRENTS**

#### **3.1 Présentations des documents**

- Un maximum de 4 planches au format A1 horizontal (84.1x59.4cm) y compris le plan de situation et l'éventuelle planche explicative nord en haut.
- Les plans ont été présentés approximativement dans la même orientation que le plan de situation, sur tirage papier. Ils ont été dessinés au trait noir sur fond blanc.
- Les coupes et façades ont été dessinées horizontalement.
- Le rendu graphique pour la planche explicative était libre.
- Les variantes n'étaient ni demandées ni autorisées.

#### **3.2 Documents à remettre**

##### **3.2.1 Plan de situation au 1:500**

Un plan de situation au 1:500 (rendu libre) établi sur la base du plan remis aux concurrents, nord en haut. Il comportait l'implantation des constructions projetées, avec le dessin des entrées, des circulations et des aménagements extérieurs principaux, l'indication des distances aux limites aux points critiques, ainsi que les principales cotes de niveau au sol et des corniches ou acrotères. Les indications reportées sur ce plan devaient permettre la lecture de toutes celles figurant sur le plan de base (périmètre de construction, limites de parcelles, voies de circulation, etc.). Ce plan pouvait être remis en couleur.

##### **3.2.2 Plan de situation au 1:200**

Le plan de situation au 1:200 (rendu noir et blanc). Le plan de l'étage le plus en relation avec le terrain a été présenté avec les aménagements extérieurs sur le plan topographique remis.

##### **3.2.3 Plans, coupes et élévations**

Les plans de tous les niveaux, à l'échelle 1:200 (rendu noir et blanc).

Les élévations, façades et coupes nécessaires à la compréhension du projet à l'échelle 1:200 (rendu noir et blanc), avec indication du terrain naturel et la cote d'altitude des différents niveaux.

##### **3.2.4 Mesures parasismiques**

L'explication des mesures parasismiques envisagées avec plans et coupes y relatifs et schémas nécessaires à la compréhension du système. Le projet devait permettre de stabiliser l'ouvrage existant et son extension. Un descriptif du confortement parasismique devait être

joint au rendu et présenter les solutions proposées, notamment relatives au joint de travail et aux demi-niveaux existants dans le bâtiment actuel.

### **3.2.5 Planche explicative**

Une planche explicative facultative, de rendu libre, sous la forme de textes, esquisses, schémas de fonctionnement, photos, maquettes, montage 3D ou autres. On attendait des auteurs qu'ils explicitent au mieux à la fois leur démarche et leur manière de répondre à la problématique, au fonctionnement du bâtiment et aux mesures parasismiques à prendre.

### **3.2.6 Une chemise transparente non fermée contenant :**

- Le calcul du cube selon la norme SIA 416 avec des schémas contrôlables à l'échelle 1:500.
- Le calcul des surfaces brutes de plancher.
- Le calcul de la surface totale des façades.
- Le calcul des surfaces totales des toitures plates ou en pente.
- L'ensemble des planches en réductions au format A4

### **3.2.7 Une enveloppe cachetée contenant :**

- La fiche d'identification dûment remplie, datée et signée, avec mention obligatoire des noms des auteurs du projet et des éventuels collaborateurs.
- Les réductions de toutes les planches gravées sur CD ou clé usb, au format A4 pdf, 300dpi.
- Un bulletin de versement avec N°IBAN pour le paiement de l'indemnité.

## **4. CRITERES DE JUGEMENT**

### **4.1 Contrôle technique**

- Intégralité des documents remis
- Respect des exigences du présent règlement et programme.

### **4.2 Le jugement**

Les projets a été examinés et appréciés en fonction de leurs qualités respectives dans les aspects ci-dessous, sans ordre hiérarchique, en y intégrant les éléments tels que l'utilisation rationnelle du site et l'intégration du projet à son environnement.

Concept général :

- Prise en compte du territoire, apport urbanistique pour le quartier, relations avec le bâtiment existant
- Occupation rationnelle du terrain et des aménagements extérieurs
- Qualité du concept, situation, volumétrie, rapport au bâtiment existant
- Accès personnes et véhicules

Fonctionnalité :

- Système distributif, structurel et fonctionnel
- Qualité dans l'organisation des différentes fonctions
- Circulations intérieures adaptées aux besoins des utilisateurs et des personnes à mobilité réduite, simples et rationnelles
- Respect des prescriptions relatives à la sécurité et à la protection incendie selon AEAi

Qualités architecturales :

- Traduction du concept en une expression architecturale adéquate (bâtiment public)
- Qualités des espaces intérieurs et extérieurs
- Adéquation du système constructif choisi au concept architectural et notamment pour les aspects parasismiques.

Economie :

- du projet
- de terrain
- Respect des surfaces données dans le programme des locaux
- Rationalité de l'exploitation
- Système constructif simple

## 5. CAHIERS DES CHARGES

### 5.1 Historique et programme

La Municipalité de Saint-Maurice a lancé il y a quelques années une analyse de l'état de ses bâtiments scolaires, Groupe scolaire I et Groupe scolaire II. Cette analyse a été confiée au bureau d'architecture Pi-r-carré autorisé à participer au présent mandat d'étude. Elle a débouché sur un important programme de rénovation assuré par des investissements annuels sur une durée de cinq ou six ans.

L'étude relative au groupe scolaire II a été remise à chaque concurrent et l'étude complète pouvait être consultée auprès du service technique de la commune.

En parallèle, une étude sismique du bâtiment Groupe scolaire II a été réalisée. Il s'avère que ce bâtiment, construit dans la deuxième partie des années 1970, présente d'importantes lacunes en la matière. La sécurité de ses occupants n'est pas garantie en cas de fort séisme. Sur la base de ce rapport, des propositions de renforcements parasismiques ont été proposés par le bureau d'ingénieurs Ingex. Elles prévoyaient l'obstruction de nombreuses fenêtres tant dans les salles de classes, que dans les couloirs ou les sanitaires. Ces propositions n'ont pas reçu l'aval de la Municipalité notamment en raison des coûts budgétés, des déficits architecturaux qu'elles présentaient et des nouveaux besoins qui se présentaient et qui n'étaient pas satisfaits par un simple renforcement.

De là, une variante prévoyant l'agrandissement de ce GS II avec l'adjonction d'une nouvelle aile a été privilégiée. Cette extension permettra non seulement de diminuer l'impact des travaux parasismiques sur le bâtiment en permettant de stabiliser l'ouvrage actuel, mais aussi d'adapter l'école construite dans les années 70 aux besoins actuels et futurs qui ont été défini de la manière suivante :

- Depuis la centralisation des classes à St-Maurice (en particulier dès 2003 suite à la signature de la convention avec la commune de Lavey-Morcles), l'école primaire se trouve à l'étroit dans ses locaux. Il est à préciser que deux classes ont pris leurs quartiers dans des pavillons provisoires qui donnent des signes de fatigue importants.
- La construction d'une nouvelle aile permettrait, non seulement de renforcer la structure antisismique du bâtiment mais également d'ôter les barrières architecturales présentes dans ce bâtiment construit en demi-niveaux. Notamment, un accès pour personnes à mobilité réduite (ascenseur) devra prendre place dans l'extension proposée. Actuellement, c'est un défi annuel pour la direction de proposer des solutions pratiques aux élèves utilisant des moyens d'aide à la locomotion pour gagner leur classe.
- Le GS II abrite les élèves de 5-8H. Il est, du fait de son occupation complète, dépourvu de salles d'appui et de soutien. Les élèves sont pris en charge dans des lieux qui ne sont pas appropriés (couloir, abri de protection civil, etc...). Pour assurer une prise en charge conforme, la mise à disposition de salles d'appui semble indispensable.

- Enfin, le projet devrait prendre également en compte un besoin en une salle des maîtres adéquate au nombre d'enseignants (environ 40 personnes).

Ainsi, vu le nombre d'élèves nouveaux, vu l'usure rapide des pavillons, vu les besoins du Centre scolaire en salle d'appui, le besoin de la Municipalité a été chiffré à quatre classes. Deux classes seraient amenées à remplacer celles situées dans le pavillon. Une serait séparée en deux demi-classes et mise à disposition de l'appui scolaire. La dernière servirait à affronter la hausse des effectifs à venir sur la commune.

## **5.2 Situation actuelle**

Le bâtiment est utilisé pour les classes d'écoles primaires et son occupation est d'environ 240 personnes par jour de classes. Le bâtiment de trois niveaux repose sur un sous-sol semi-enterré qui est utilisé par deux classes et par un abri de protection civile. Le rez-de-chaussée se compose de la salle des maîtres, du bureau de la direction, de deux salles de classes et des locaux sanitaires. Les deux étages sont occupés par quatre salles de classes et par des locaux sanitaires. Le bâtiment est de forme très irrégulière sur une surface de 466 m<sup>2</sup> et les dimensions générales extérieures sont d'environ 31,90 m x 31,60 m. Le bâtiment est composé de dalles en béton armé qui sont soutenues par des murs et des refends en béton armé d'une épaisseur en 13cm et 18cm. Les galandages non porteurs ont une épaisseur de 15cm, mais leur composition n'est pas connue.

Les plans mis à disposition des concurrents ont été redessinés par le bureau d'architecture Gay-Menzel.

L'analyse sismique de l'ouvrage a démontré un grand manque de sécurité face à un séisme majeur notamment concernant la conception de l'ouvrage et plus précisément au niveau du rez-de-chaussée qui peut être qualifié de "soft-storey".

Le pavillon provisoire (pavillon rouge), situé au sud du périmètre, doit être démonté/démoli.

## **5.3 But du mandat d'étude parallèle / enjeux urbains et architecturaux**

Compte tenu des aspects précités (réfections nécessaires, manque de salles de classe, sécurité parasismique insuffisante), une adaptation de l'ouvrage existant est nécessaire. Ce changement/agrandissement doit être intégré au site et permettre de solutionner les problèmes soulevés à propos du bâtiment, des aménagements extérieurs et des accès.

## **5.4 Données relatives au site**

Le périmètre s'étend jusqu'à l'avenue du Midi afin de solutionner les problématiques de sécurité des écoliers relevés dans le rapport du bureau Bisa.

Le site de l'école se trouve en zone résiduelle de danger Rhône.

Aucune activité polluante connue ne s'est produite sur le site.

La parcelle se trouve donc hors zone à risques naturels, risque sismique excepté.

## **5.5 Aspects sécurité des usagers**

Le bâtiment du groupe scolaire II présente encore diverses lacunes au sujet des mesures de sécurité et de défense incendie qui ne respectent pas les réglementations et directives en vigueur. En effet, les moyens de défense incendie sont insuffisants, de même que les chemins de fuite et leur signalisation à mettre en conformité.

## **5.6 Aspects réglementaires**

La parcelle est située en zone d'intérêt public A.

Les normes et règlements suivants étaient applicables :

- La loi cantonale sur les constructions ainsi que son ordonnance.  
<https://www.vs.ch/web/sajmte/nouvelle-legislation-sur-les-constructions>
- Le règlement communal des constructions dans ses lignes générales.
- La loi du 31 janvier 1991 sur l'intégration des personnes handicapées et les directives du 28 octobre 1993 concernant la construction adaptée aux personnes handicapées, y compris les aménagements extérieurs.
- Norme SIA 500 "Construction sans obstacles".
- Prescriptions de protection incendie AEAI 2015.
- La loi sur l'énergie du 15 janvier 2004 et l'ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations du 09 juin 2004 (Minergie). Les normes SIA 380/1 et 380/4.
- Selon l'art. 27bis de la loi cantonale sur les constructions et des articles 24c) et 36c) de son ordonnance d'application, l'immeuble projeté devra être construit en conformité avec les normes parasismiques mentionnées ci-dessus.
- Les normes et directives cantonales sur les constructions scolaires du 23 mars 2005.
- Les directives cantonales pour l'accueil à la journée des enfants de la naissance jusqu'à la fin de la scolarité primaire du 1er janvier 2018.

## 5.7 Accès, circulation

Le projet devait établir une délimitation claire entre les accès piétons pour les enfants, la dépose-minute et les espaces de récréation.

Aucun véhicule motorisé n'était autorisé sur le site, sauf un accès carrossable côté Sud pour les véhicules d'urgence et de logistique. A noter que l'accès pour les livraisons de l'EMS St. Jacques nécessitera vraisemblablement un doublement de la route actuelle appelée à être utilisée dans les deux sens. La proposition définitive découlera du concours organisé dès la fin 2020 pour l'agrandissement de l'EMS.

En revanche, une dépose-minute devait être aménagée le long de l'avenue du Midi accueillant 8 à 10 places.

Selon le rapport du bureau Bisa, le projet devait prévoir l'arrêt de 2 bus simultanément.

Les places de stationnement existantes devaient être assurées dans le périmètre. Le parking public situé sur l'avenue du Midi absorbe le besoin en places supplémentaires des collaborateurs du centre.

Le stationnement des deux-roues devait se situer dans l'enceinte de l'école et une proposition devait être présentée afin de sécuriser (vol et déprédations) ce stationnement. Il en va de même pour le cheminement des piétons.

## 5.8 Programme des locaux

### 5.8.1 Contraintes particulières

L'étude devait prendre en compte les objectifs suivants :

- Garantir la résistance aux séismes du bâtiment (prise en compte des conclusions de l'étude remise aux concurrents) : proposition de solutions avec remise d'une planche/rapport par un ingénieur civil.
- Respect des normes de sécurité en particulier pour la défense incendie (AEAi).
- Rendre les accès au bâtiment et les ascenseurs conformes aux standards handicapés.
- Une liaison couverte et chauffée entre le bâtiment existant et l'extension de l'école n'était pas obligatoire.
- Pendant la durée des travaux, le centre scolaire existant reste en activité.

### 5.8.2 Infrastructures scolaires

En complément de l'ouvrage actuel :

Programme des locaux	Nombre	Surface nette m <sup>2</sup>	Remarques
Salle de classe supplémentaire	3	72	
Salle de classe supplémentaire	2	36	
Salle des maîtres et réunion + reprographie isolée phoniquement	1	72	Pour 40 à 50 personnes
Local concierge Local de nettoyage	1	18	Avec un espace en réserve permettant au concierge d'effectuer de petites réparations Avec un point d'eau chaude, lavabo industriel, grille de sol et espace de rangement
Local technique	1	Selon projet	
Economat	1	18	Dans l'ancien bâtiment
Vestiaires, locaux sanitaires, locaux de nettoyages nécessaires			
Ascenseur permettant de distribuer l'ensemble des niveaux et demi-niveaux (y.c. sous-sol)			
Locaux peuvent être situés indifféremment dans l'ancien ou nouveau bâtiment			
Bureau direction / salle de réunion	2	18	Avec une place fixe et une place de travail temporaire possibilité de réunion pour plusieurs personnes

### 5.8.3 Aménagements extérieurs

Programme des locaux	Nombre		Remarques
Stationnement couvert vélos et trottinettes	1x		Minimum 50 places
Stationnement voitures	1x		15 places, remplacement existant
Places de dépose-minute	1x		8 -10
Arrêt de bus	2x		Pour 2 bus en simultané
Piste d'athlétisme et terrain multisports	1x		A conserver ou replacer sur le site
Cour d'école (places de jeux adaptées aux différentes classes d'âges)	1x		Pour l'ensemble du complexe

## 6. Approbation du programme

Sur mandat du Conseil Communal, qui a adopté les présentes directives, les membres du collège d'experts ont approuvé le présent document à St-Maurice, le 6 novembre 2019.

## **7. Jugement**

### **7.1.1 Rendu des projets et admission au jugement**

L'analyse technique préalable a été faite de la manière suivante :

- délais de remise des projets
- vérification des documents à remettre
- vérification des projets en particulier du respect du périmètre et du programme.

### **7.1.2 Admission au jugement**

Le collège d'experts s'est réuni le 16 juin 2020 à la buvette du centre sportif de St-Maurice.

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et en avoir discuté, il a pris la décision, à l'unanimité, d'accepter l'ensemble des projets au jugement.

Les projets ont été numérotés arbitrairement dans l'ordre d'affichage :

Projet no 1	:	Cardo Maximus
Projet no 2	:	Tailwhip
Projet no 3	:	P'tits Pekaporés
Projet no 4	:	Tangram
Projet no 5	:	Le Grand Saint-M

### **7.1.3 Rappel des critères de jugement**

Avant de procéder à l'examen des projets, les critères de jugement retenus sont rappelés cf. ch. 4.2.

## **8. Examen et critique des projets**

### **8.1.1 Méthode de travail et décision du collège d'experts**

Le collège d'experts a tout d'abord passé en revue l'ensemble des projets en les examinant de manière minutieuse à l'aide des critères retenus, chacun étant présenté et discuté en plénum.

Plus spécialement, il s'est attaché à mettre l'accent sur le concept général d'intervention et sur le fonctionnement du bâtiment. Dans le cadre de ses délibérations et après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions, le collège d'experts a fait une nouvelle visite des lieux afin de discuter plus précisément de la pertinence et de la faisabilité des diverses solutions présentées par les concurrents.

Il s'en est suivi la présentation des différents concepts par chaque bureau invité (15 minutes environ de présentation suivie de 15 minutes environ de questions-réponses).

À la suite de ces présentations, le collège d'experts a repris, de manière plus approfondie, les critères énoncés en s'attachant à souligner les avantages ou au contraire les problèmes découlant de chaque proposition. Il a examiné celles-ci également à l'aide des critères relatifs à la fluidité des espaces intérieurs et des circulations. Il a également approfondi ses réflexions en fonction de la qualité des

espaces, du respect de l'importance patrimoniale du bâtiment et de la possibilité de réalisation économique.

Arrivés au terme de ses délibérations, le collège d'experts relève la bienfaisance et la diversité des solutions proposées.

Il tient à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses à la difficile question d'intervenir dans un bâtiment à fort caractère et dont la sécurité sismique n'est pas garantie.

L'ensemble des projets a permis au collège d'experts d'affiner son appréciation des lieux et de s'assurer que ceux-ci possèdent la capacité, tant en surfaces que du point de vue du fonctionnement de l'école, à recevoir le programme demandé.

Finalement, fort de toutes ses réflexions, le collège d'experts a décidé, à l'unanimité de porter son choix sur le projet n°3 " P'tits Pékaporés " des auteurs Evequoz Ferreira Sàrl architectes à Sion en collaboration avec le bureau d'ingénieur Lattion Bruchez Ingénieurs SA.

La critique individuelle de chacun des projets présentés est développée ci-après.

## N°1 **Cardo Maximus**

---

**Auteur :** Voltolini architectures Sàrl  
Vouvry

**Ingénieur :** Sollertia Monthey SA, Monthey

Le projet propose l'adjonction de deux nouveaux volumes situés de part et d'autre de la zone sanitaire complétant ainsi la composition des salles de classe regroupées autour d'une zone centrale commune, à l'image des pétales d'une fleur.

L'organisation de l'école existante est maintenue. Une nouvelle cage d'escalier, située dans le plus petit des deux volumes, en lien avec le hall d'entrée permet une bonne répartition des flux de circulation. Le deuxième volume abrite les quatre salles de classe superposées sur quatre niveaux et connectées à la zone centrale à l'identique des classes actuelles.

La volonté de grande compacité du projet trouve ses limites dans la mise en place du programme. Ainsi, au rez-de-chaussée, la position du bureau du directeur prive le hall central d'un apport de lumière naturelle et de vues sur l'extérieur indispensable.

Si le jury reconnaît l'intérêt d'une recherche de compacité, il n'est cependant pas convaincu par le manque de générosité, de manière générale, des espaces communs et de circulation.

Hormis le traitement de façade du bureau du directeur, l'expression des façades est cohérente et en adéquation avec le bâtiment scolaire existant.

L'organisation des accès et circulations piétonnes en relation avec la rue du Midi est intéressante et fonctionnelle. Le système de portique d'entrée et couvert à vélo, dans la continuité des couverts existants, délimite et sécurise clairement les espaces extérieurs. Par contre la proposition d'implanter les places de parc le long de la rue d'accès à l'EMS n'est pas pertinente, allant à l'encontre de la volonté de diminuer au maximum la circulation conflictuelle sur cette voie d'accès à sens unique à l'HEP et au Home St-Jacques.



**Implantation de l'extension**  
Le programme d'extension de l'école se répartit en deux entrées. Le volume regroupant les classes s'appuie sur le volume existant et un second volume intègre le nouvel escalier.

Ces deux volumes permettent de :  
- Compléter le programme de fonctions existant.  
- Compléter la logique de fonctions regroupées autour d'une centralité.  
- Rééquilibrer et valoriser la volumétrie de la façade sur la route du Léman.  
- Intégrer la voirie de dialogue architectural avec la salle de gymnastique et les autres bâtiments du site.

Les deux volumes de l'extension s'appuient sur le hall d'entrée et situent à l'opposé de l'escalier existant. L'extension intègre et originalise une répartition équilibrée des flux.

**Organisation**  
Le recroisement du programme de l'extension au même niveau permet de définir des flux efficaces et de simplifier la compréhension de son utilisation.

Le positionnement du nouvel escalier est ouvert sur le hall d'entrée et situe à l'opposé de l'escalier existant. L'extension intègre et originalise une répartition équilibrée des flux.

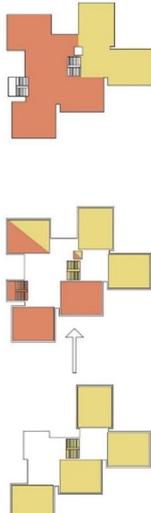
Les deux volumes créés offrent des apports de lumière naturelle optimisés aux espaces communs par la présence de deux façades entièrement vitrées. Le hall de répartition permet de créer un lien visuel et social avec le reste du site. Cette double orientation optimise la diffusion de lumière dans chaque classe.

Les nouvelles classes conservent les proportions des volumes existants et intègrent des volumes de rangement et d'apprentissage. Leurs larges ouvertures, orientées à l'Est, sont complétées par des fenêtres au Nord qui contribuent au lien visuel et social avec le reste du site. Cette double orientation optimise la diffusion de lumière dans chaque classe.

La répartition du nouveau programme permet à la salle des maîtres agrandie de conserver son lien fonctionnel avec l'entrée et visuel avec le cour de récréation. Le nouveau bureau du directeur associé à la salle de conseil permet de créer un lien visuel et social avec le reste du site. Le nouveau bureau du directeur associé à la salle de conseil permet de créer un lien visuel et social avec le reste du site.

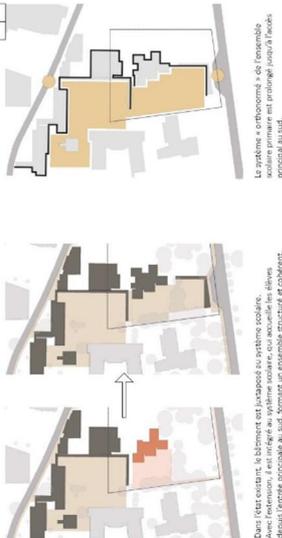
L'ensemble des locaux techniques, de couloir et de circulation, nécessaires se positionnent sous le volume existant et intègrent des volumes de rangement et d'apprentissage. Leurs larges ouvertures, orientées à l'Est, sont complétées par des fenêtres au Nord qui contribuent au lien visuel et social avec le reste du site. Cette double orientation optimise la diffusion de lumière dans chaque classe.

**Matérialité**  
L'extension est réalisée en béton apparent, en lien avec la matérialité du bâtiment existant. La matérialité du bâtiment se prolonge sur les nouvelles entrées.



Élément existant : l'escalier existant et la salle de répartition. Le projet propose : l'escalier d'entrée et la salle de répartition. L'escalier d'entrée dessert 1,5 salles de classe, la salle de répartition.

CARDO MAXIMUS



**Développement double**  
La conception structurale du bâtiment a été orientée par les critères suivants :

- la réduction des contraintes techniques émanant du site d'intervention (niveau de terrain, topographie, etc.)
- la réduction des volumes de terre déplacés, soit par la construction de murs de soutènement, soit par la recherche optimisée de flexibilité, de modularité et d'évolutivité.
- la recherche d'optimisation du confort par l'éclairage naturel des circulations entre groupes de classes.
- la recherche de qualité des espaces et de clarté des fonctions.
- la réduction des contraintes techniques émanant du site d'intervention (niveau de terrain, topographie, etc.)
- la réduction des volumes de terre déplacés, soit par la construction de murs de soutènement, soit par la recherche optimisée de flexibilité, de modularité et d'évolutivité.
- la recherche d'optimisation du confort par l'éclairage naturel des circulations entre groupes de classes.
- la recherche de qualité des espaces et de clarté des fonctions.

**Logique architecturale anti-dominante**  
Le projet propose de privilégier la logique du lieu, le système et l'organisation « à l'échelle scolaire primaire » est prolongé jusqu'à l'axe principale au sud.

La logique existante de mise en œuvre des espaces communs est conservée et complétée par un premier d'entrée des effets de cadrage trop importants.

**Aménagements extérieurs**  
Le site d'intervention manque d'une lecture claire et d'un lien visuel avec le reste du site. Le projet propose de privilégier la logique du lieu, le système et l'organisation « à l'échelle scolaire primaire » est prolongé jusqu'à l'axe principale au sud.

La logique existante de mise en œuvre des espaces communs est conservée et complétée par un premier d'entrée des effets de cadrage trop importants.



**Logique architecturale anti-dominante**  
Le projet propose de privilégier la logique du lieu, le système et l'organisation « à l'échelle scolaire primaire » est prolongé jusqu'à l'axe principale au sud.

La logique existante de mise en œuvre des espaces communs est conservée et complétée par un premier d'entrée des effets de cadrage trop importants.

**Aménagements extérieurs**  
Le site d'intervention manque d'une lecture claire et d'un lien visuel avec le reste du site. Le projet propose de privilégier la logique du lieu, le système et l'organisation « à l'échelle scolaire primaire » est prolongé jusqu'à l'axe principale au sud.

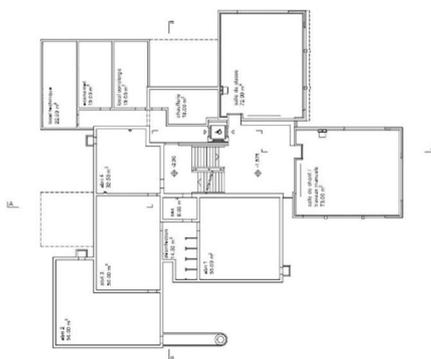
La logique existante de mise en œuvre des espaces communs est conservée et complétée par un premier d'entrée des effets de cadrage trop importants.

**Aménagements extérieurs**  
Le site d'intervention manque d'une lecture claire et d'un lien visuel avec le reste du site. Le projet propose de privilégier la logique du lieu, le système et l'organisation « à l'échelle scolaire primaire » est prolongé jusqu'à l'axe principale au sud.

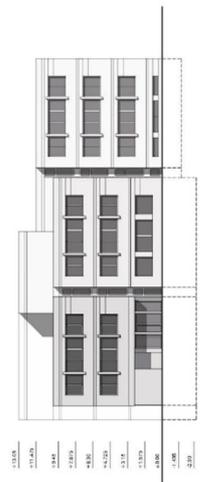
La logique existante de mise en œuvre des espaces communs est conservée et complétée par un premier d'entrée des effets de cadrage trop importants.



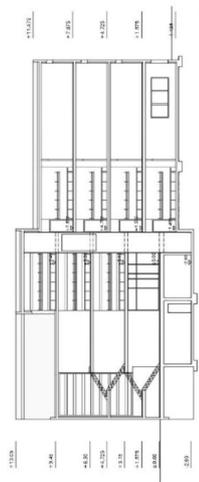
CARDO MAXIMUS



Source 1:200

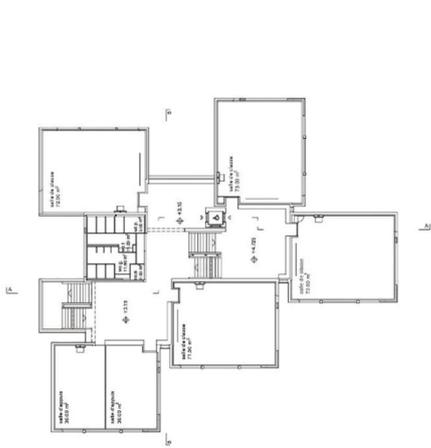


Façade ouest 1:200

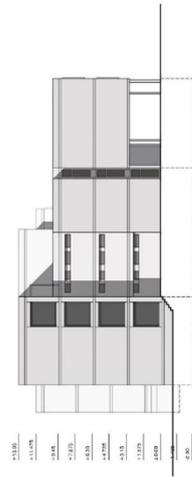


Coupe AA 1:200

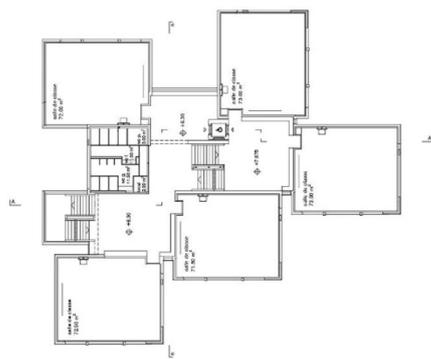
CARDO MAXIMUS



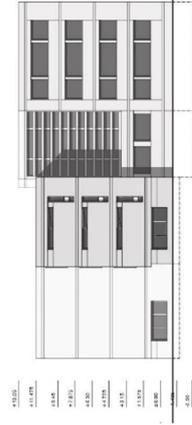
Premier étage 1/200



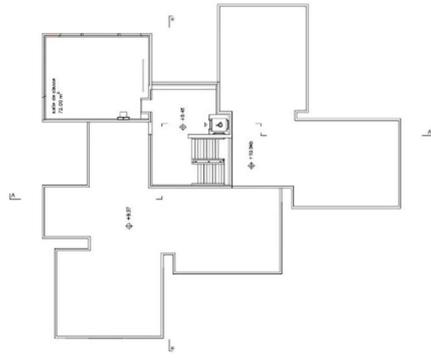
façade nord 1/200



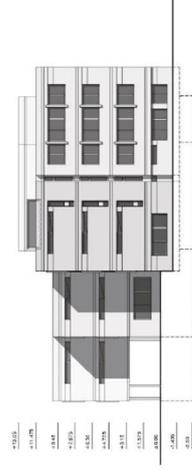
Deuxième étage 1/200



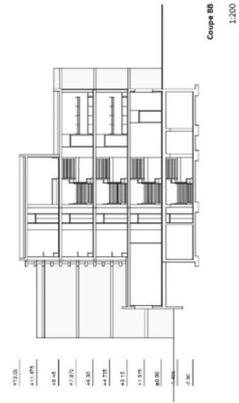
façade est 1/200



Troisième étage 1/200



façade sud 1/200



Coupe BB 1/200



Vue sud-ouest 1/200



Vue sud-est 1/200



Vue nord-est 1/200

---

**N°2 Tailwhip**

---

**Auteur :** GayMenzel Sàrl  
Monthey

**Ingénieur :** Kurmann et Cretton - Monthey

L'analyse générale du site, de ses architectures et de la fluidité des espaces extérieurs conduit les auteurs du projet à limiter l'impact de l'agrandissement de l'école afin d'en préserver les qualités. Ainsi, par analogie botanique, ils proposent de compléter la corolle de la composition initiale par l'adjonction de deux nouveaux pétales nord et est conférant à l'ensemble, non seulement une grande compacité, mais également une notion d'intervention ultime.

Ce dispositif est accompagné par la création d'un nouvel espace de distribution/vestiaire horizontal et le tout est soutenu par l'escalier principal légèrement déplacé d'une volée occupant la position centrale du système.

Un ascenseur assure l'accessibilité à tous les demi-niveaux alors qu'un escalier compartimenté répond aux exigences de la sécurité incendie. Logiquement, le rez est essentiellement dédié au corps enseignant et les étages aux salles de classe.

L'expression architecturale cherche le dialogue dans la continuité avec des façades en BA apparents soulignées par des corniches et meneaux expressifs.

Les aménagements extérieurs sont respectueux voire même complètent les espaces verts même si le bénéfice procuré par le rebroussement des bus sur l'avenue du Midi ne paraît pas très évident.

Les mesures parasismiques enfin s'appuient sur la construction existante en la renforçant via de nouveaux murs de refends, les nouveaux noyaux constitués par l'ascenseur et l'escalier reconstruit et la fermeture des fenêtres d'angle.

Le groupe d'experts salue la recherche de centralité de la proposition permettant fluidité spatiale et intéressante appréhension des espaces internes. Il regrette toutefois que la compacité en résultant ne devienne par trop contraignante par son caractère fini et définitif. De plus la démolition/reconstruction de l'escalier principal, outre qu'il intervient sur la substance même du bâtiment, peine à convaincre et rend le phasage des interventions prévues, déjà aléatoire, encore plus difficile. Il en va de même avec la fermeture des fenêtres d'angle, caractéristiques de ce mouvement architectural, dont le bétonnage en retrait ne saurait faire illusion.

**TAILWHIP**

MANDAT D'ETUDE PARALLELE PLURIDISCIPLINAIRE  
 POUR LA TRANSFORMATION ET L'AGRANDISSEMENT DE  
 L'ECOLE PRIMAIRE A ST-MURICE



vue depuis le nord est

**URBANISME**

La ville des écoles primaires de St-Maurice est composée de bâtiments de qualité, les sont organisés autour d'un espace commun, distribués par un réseau ouvert qui partage l'espace commun en plusieurs zones et a été conçu avec la construction de nouveaux cycles. Construits au cours de 2000, ces bâtiments ont permis de compléter des années 80 de l'école primaire. Dans le cadre d'un développement urbain et d'un projet de ville, la ville de St-Maurice a décidé de poursuivre son développement scolaire et d'offrir un accès d'école primaire de qualité à tous les citoyens. Dans un souci d'économie générale de ville, et afin de préserver les surfaces pour les constructions résidentielles, le projet de transformation de l'école primaire de St-Maurice est conçu en un seul site existant.

Le respect de l'existant dans les zones existantes est un défi. Cette intervention vise à compléter la configuration actuelle d'un système de salles de classes distribuées en plusieurs blocs. Les nouvelles salles de classes sont conçues pour être compatibles avec les salles existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école. Les nouvelles salles de classes sont conçues pour être compatibles avec les salles existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école. Les nouvelles salles de classes sont conçues pour être compatibles avec les salles existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école.

Le projet de transformation de l'école primaire de St-Maurice est conçu en un seul site existant. Le respect de l'existant dans les zones existantes est un défi. Cette intervention vise à compléter la configuration actuelle d'un système de salles de classes distribuées en plusieurs blocs. Les nouvelles salles de classes sont conçues pour être compatibles avec les salles existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école. Les nouvelles salles de classes sont conçues pour être compatibles avec les salles existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école.

Au second est envisagé l'ajout de la courbe de la base métrologie avec un vestibule pour les enseignants et les élèves, les salles de classe, les salles de réunion et les salles de conférence.

**FACADES ET CONSTRUCTION**

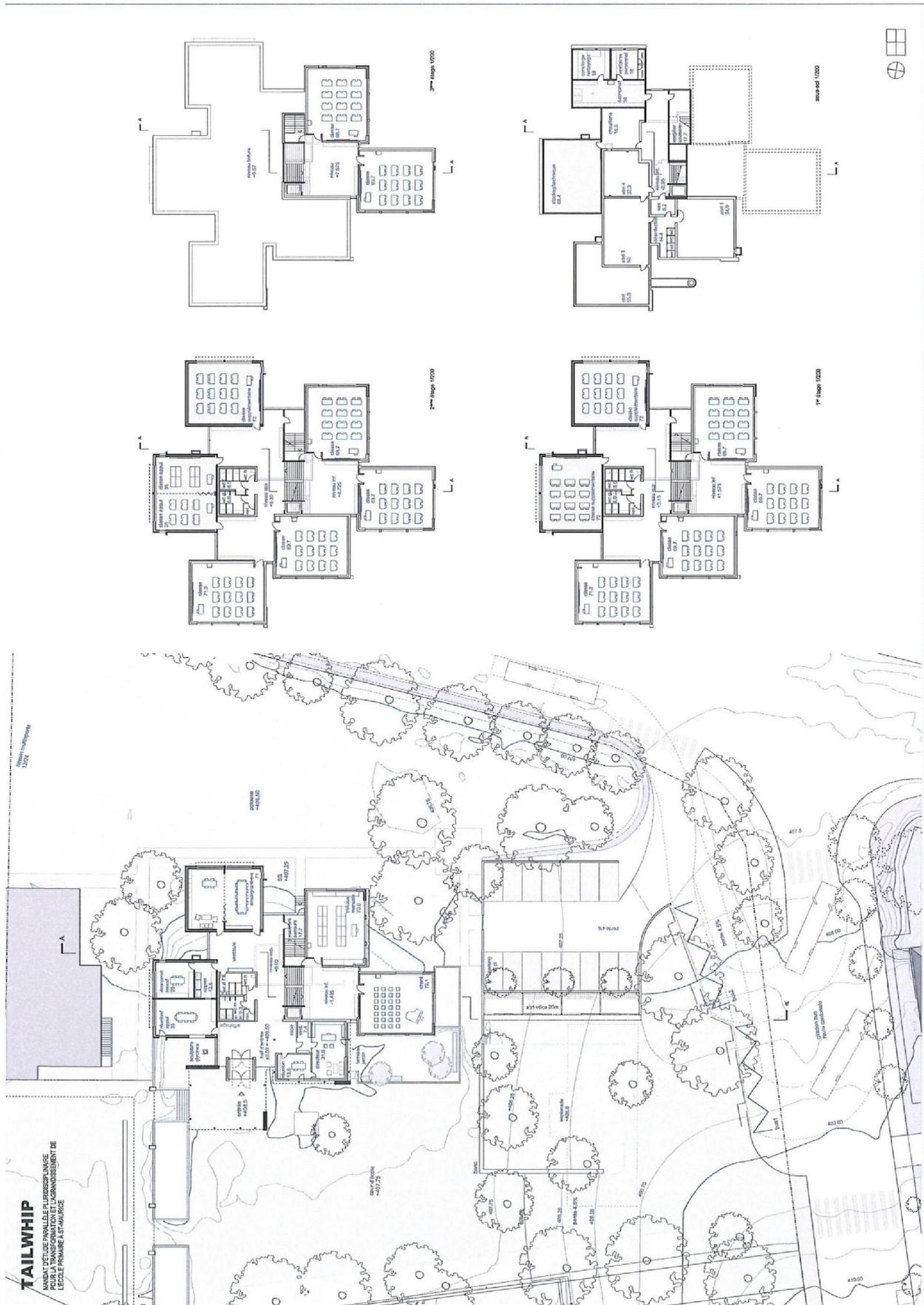
Les façades des nouvelles zones sont en béton apparent dans un souci d'unité architecturale de la nouvelle école. Dans le langage de l'existant, les éléments architecturaux de béton sont traités dans un langage contemporain et moderne. Les nouvelles façades sont conçues pour être compatibles avec les façades existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école. Les nouvelles façades sont conçues pour être compatibles avec les façades existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école.

**CIRCULATION**

Une nouvelle entrée principale privée pour les bus et véhicules des enseignants forme un accès à l'école sur le site. Cette entrée est conçue pour être compatible avec les entrées existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école. Les nouvelles entrées sont conçues pour être compatibles avec les entrées existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école. Les nouvelles entrées sont conçues pour être compatibles avec les entrées existantes, ce qui permet de maintenir l'unité architecturale et fonctionnelle de l'école.



plan de situation 1/500





# TAILWHIP

MANDAT D'ÉTUDE PARALLÈLE PLURIDISCIPLINAIRE  
POUR LA TRANSFORMATION ET L'AGRANDISSEMENT DE  
L'ÉCOLE PRIMAIRE À ST-MAURICE

## PARQUINAGE

Les structures portantes verticales en béton armé des deux nouvelles cours de jeux sont, assurées à leur tour par propres moyens, supportées par des poteaux en béton armé. Les nouvelles structures seront accolées au côté ouest de l'ancien bâtiment via les fondations communes en traversant deux 4 corps existants, dans la zone de 4000 m<sup>2</sup> de terrain à réaffecter. Les nouvelles structures seront reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

Les fondations en béton armé de 4 corps existants situés déjà sous bonne partie du bâtiment existant seront conservées et adaptées à la nouvelle structure. Les interventions sont prévues pour adapter les fondations existantes, soit en les consolidant, soit en les remplaçant.

**Tous-à-faire**  
Tous nouveaux poteaux en béton armé sont réalisés dans les angles adossés au côté ouest pour supporter les nouvelles structures. Les fondations de nouvelle structure sont réalisées dans les angles adossés au côté ouest. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

**État 1 - 2 - 3 :**  
Après leur création, les bâtiments en béton armé des lettres additionnelles sont reliés au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

**MESURES PROTECTION INCENDIE**  
Conformément à la norme de protection incendie AEN, en vigueur, le projet de transformation et d'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice sera réalisé en conformité avec les exigences de la norme AEN. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé.

**État 1 - 2 - 3 :**  
Après leur création, les bâtiments en béton armé des lettres additionnelles sont reliés au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

**MESURES PROTECTION INCENDIE**  
Conformément à la norme de protection incendie AEN, en vigueur, le projet de transformation et d'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice sera réalisé en conformité avec les exigences de la norme AEN. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé.

**État 1 - 2 - 3 :**  
Après leur création, les bâtiments en béton armé des lettres additionnelles sont reliés au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

**MESURES PROTECTION INCENDIE**  
Conformément à la norme de protection incendie AEN, en vigueur, le projet de transformation et d'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice sera réalisé en conformité avec les exigences de la norme AEN. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé.

**État 1 - 2 - 3 :**  
Après leur création, les bâtiments en béton armé des lettres additionnelles sont reliés au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

**MESURES PROTECTION INCENDIE**  
Conformément à la norme de protection incendie AEN, en vigueur, le projet de transformation et d'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice sera réalisé en conformité avec les exigences de la norme AEN. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé.

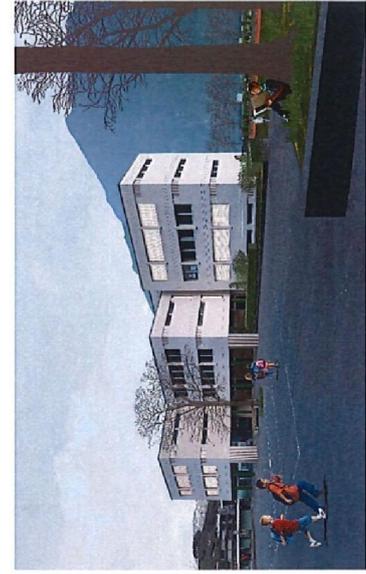
**État 1 - 2 - 3 :**  
Après leur création, les bâtiments en béton armé des lettres additionnelles sont reliés au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

**MESURES PROTECTION INCENDIE**  
Conformément à la norme de protection incendie AEN, en vigueur, le projet de transformation et d'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice sera réalisé en conformité avec les exigences de la norme AEN. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé.

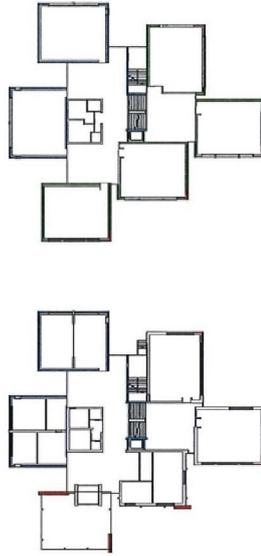
**État 1 - 2 - 3 :**  
Après leur création, les bâtiments en béton armé des lettres additionnelles sont reliés au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.

**MESURES PROTECTION INCENDIE**  
Conformément à la norme de protection incendie AEN, en vigueur, le projet de transformation et d'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice sera réalisé en conformité avec les exigences de la norme AEN. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé. Les nouvelles structures seront réalisées en béton armé.

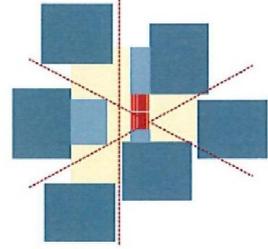
**État 1 - 2 - 3 :**  
Après leur création, les bâtiments en béton armé des lettres additionnelles sont reliés au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé. Les nouvelles structures sont reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.



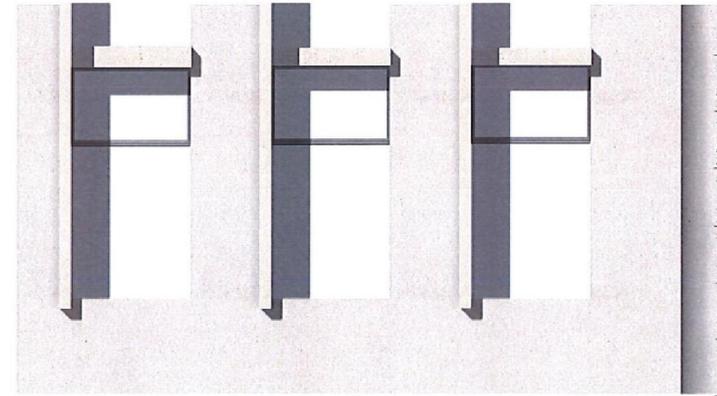
vue d'élévation  
interventions sur les bâtiments existants



**Interventions paramétriques**  
Nouveaux structures assurées à leur tour par propres moyens, supportées par des poteaux en béton armé. Les nouvelles structures seront reliées au bâtiment existant par un système de liaisons structurelles en béton armé.



qualité spatiale  
vues critiques et centrales



coupe façade école 133

1. intervention de toiture
2. intervention de toiture
3. intervention de toiture
4. intervention de toiture
5. intervention de toiture
6. intervention de toiture
7. intervention de toiture
8. intervention de toiture
9. intervention de toiture
10. intervention de toiture
11. intervention de toiture
12. intervention de toiture
13. intervention de toiture
14. intervention de toiture
15. intervention de toiture
16. intervention de toiture
17. intervention de toiture
18. intervention de toiture
19. intervention de toiture
20. intervention de toiture

1. intervention de toiture
2. intervention de toiture
3. intervention de toiture
4. intervention de toiture
5. intervention de toiture
6. intervention de toiture
7. intervention de toiture
8. intervention de toiture
9. intervention de toiture
10. intervention de toiture
11. intervention de toiture
12. intervention de toiture
13. intervention de toiture
14. intervention de toiture
15. intervention de toiture
16. intervention de toiture
17. intervention de toiture
18. intervention de toiture
19. intervention de toiture
20. intervention de toiture



---

### **N°3 P'tits Pekaporés**

---

**Auteur :** Evéquoz Ferreira Sàrl  
Sion

**Ingénieur :** Lattion Bruchez Ingénieurs SA, Collombey

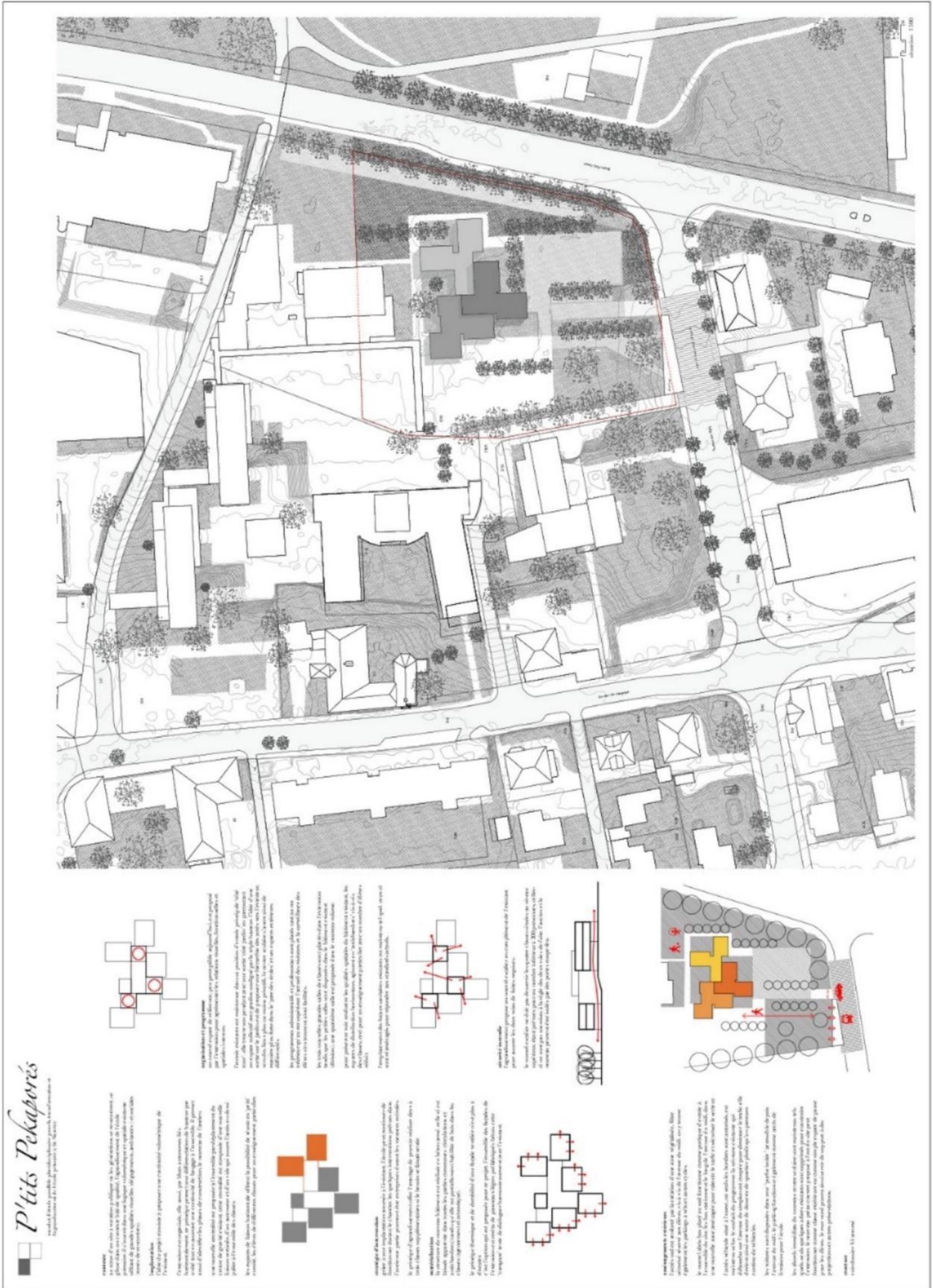
Le projet propose une approche fine et précise du site, tant dans la prolongation de l'organisation spatiale du bâti existant que dans la compréhension de la topographie légèrement pentue du terrain. Il propose d'implanter la nouvelle extension au demi-niveau inférieur vis-à-vis de l'entrée actuelle, ce qui offre un plain-pied complémentaire de référence pour une nouvelle entrée/sortie en relation directe avec le terrain de sport positionné au sud des bâtiments. Cette transition s'effectue au travers d'un nouveau préau couvert, intégré à la volumétrie générale, et qui offre une relation visuelle très intéressante entre les deux extrémités nord-ouest et sud-est du bâtiment.

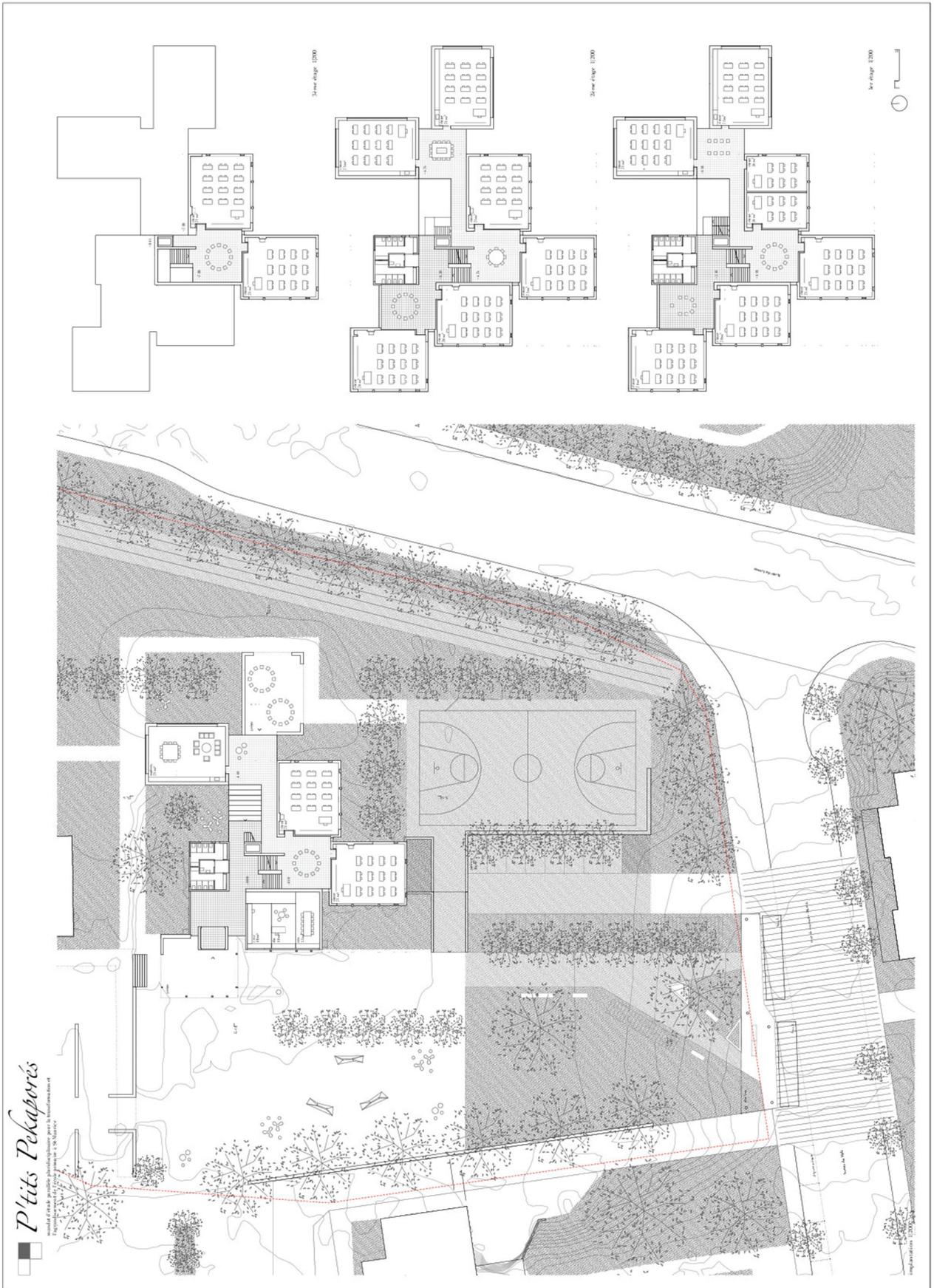
La disposition intérieure et les structures du bâtiment actuel ne sont que peu modifiées ; l'escalier principal est maintenu dans sa position actuelle, ainsi que les sanitaires qui bénéficient d'une réorganisation fonctionnelle. Le nouvel ascenseur se positionne en contiguïté avec l'escalier existant, permettant ainsi un accès aisé aux différents demi-niveaux. Le jury a apprécié la démarche présentée par l'ingénieur pour le renforcement sismique, qui parvient à s'intégrer avec délicatesse aux dispositifs porteurs de l'ensemble, anciens et nouveaux. L'attention apportée au maintien des fenêtres d'angle est également vivement appréciée, celles-ci étant constitutives d'une vraie signature architecturale de l'époque. En ce qui concerne l'organisation intérieure, le positionnement du programme scolaire est précis, avec une salle de maîtres et un ensemble administratif correctement disposés en rez-de-chaussée et proches des entrées du bâtiment.

Le jury salue particulièrement la qualité spatiale offerte par cette extension ; au rez-de-chaussée, elle permet d'offrir un vaste espace d'accueil et de rencontre qui tire pleinement parti de l'abaissement d'un demi-niveau au travers d'un gradin intérieur. Cet espace commun s'exprime ensuite par un vide qui se développe sur un triple niveau et qui intègre les entrées des salles de classe de la nouvelle extension aux étages supérieurs. Le concept qui sous-tend la composition de l'école existante, soit un espace de hall commun réunissant deux salles de classe, se trouve ainsi prolongé dans une nouvelle spatialité et une belle qualité de lumière.

Le jury relève la modestie induite par cette nouvelle volumétrie, avec une extension qui demeure plus basse que le bâtiment existant. Cette option architecturale, hormis ses avantages en matière de protection contre l'incendie, offre une grande qualité d'intégration tant sur le plan topographique qu'en regard des divers bâtiments qui constituent l'identité propre de ce quartier. Les aménagements extérieurs demeurent également modestes, tout en offrant une bonne lisibilité des espaces composés en poches et en écrans, et qui distinguent la vocation des différents parcours et usagers.

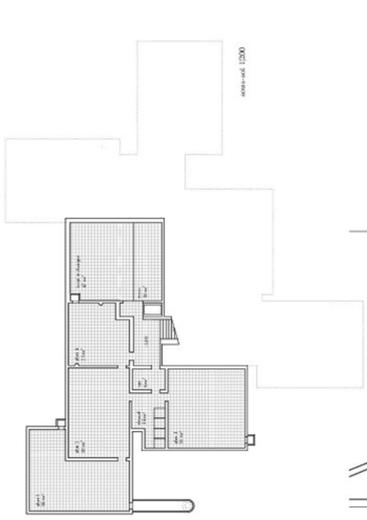
Finalement, le jury salue ce projet simple et élégant, à la volumétrie subtile et attentive à son environnement direct. Il relève les qualités spatiales et de lumière qui parviennent à s'exprimer malgré la modestie du programme soumis aux concurrents. Il constate même que cette générosité dans la disposition des espaces intérieurs apporte une contribution heureuse au projet initial, lui-même déjà de belle qualité, en lui offrant des dégagements et une habitabilité supplémentaire. Dans un développement futur, une attention particulière devra être portée à la matérialité et à son expression architecturale, qui devra encore être affinée en regard des caractéristiques historiques du bâtiment existant.



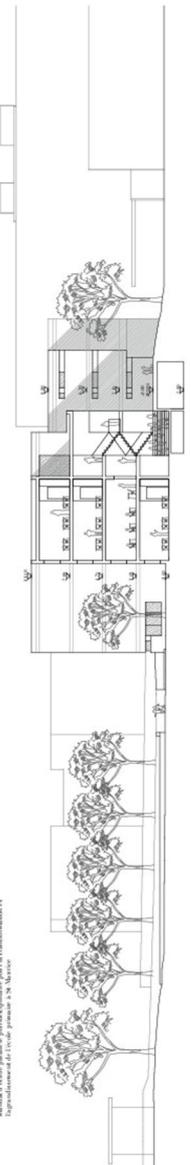
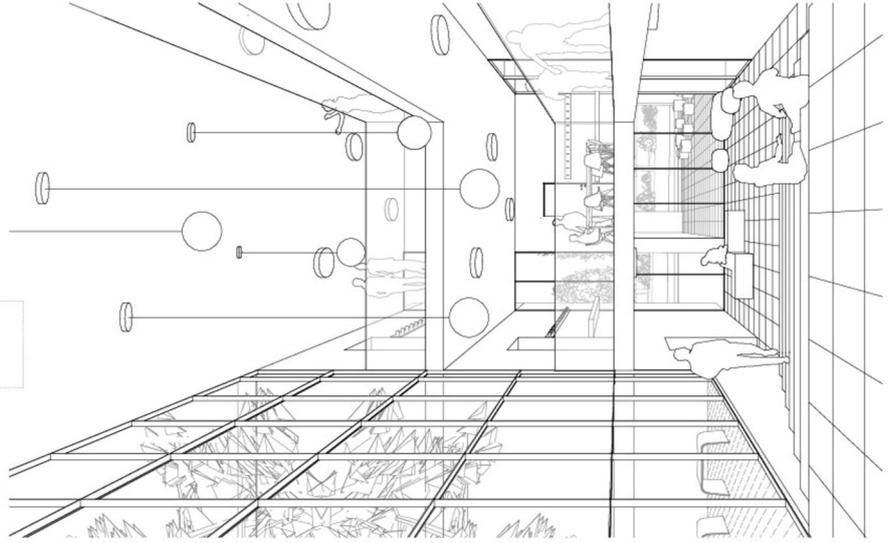


*P'tits Pékaporés*

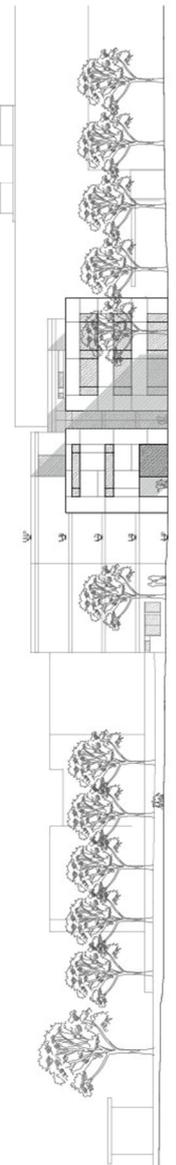
mandat d'étude parallèle pluridisciplinaire pour la transformation et l'agrandissement de l'école primaire à St-Maurice



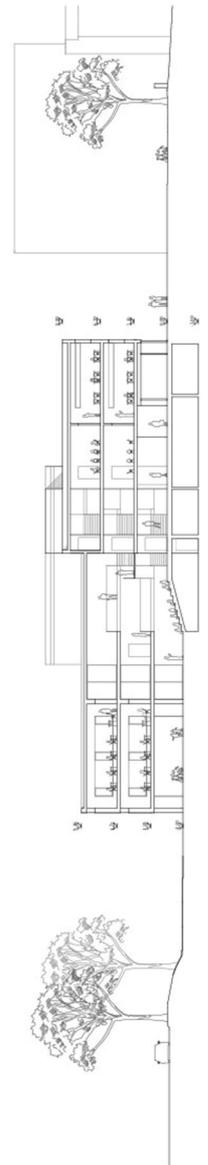
étage n°1 1:200



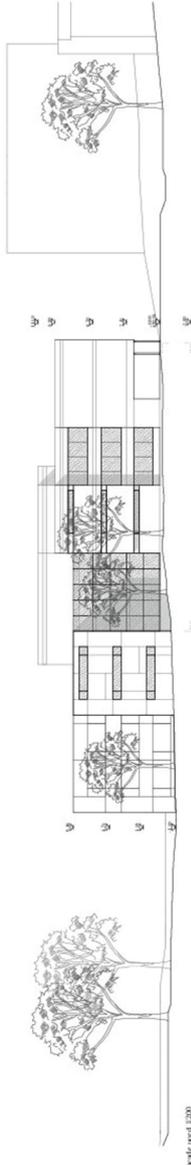
coupe nord-sud 1:200



Exemple est 1:200



coupe est-ouest 1:200



Exemple nord 1:200

---

## **N°4            Tangram**

---

**Auteur :**        Urbatecture SA  
                      Saint-Maurice

**Ingénieur :**

Le projet complète la composition initiale de l'école par la création d'une nouvelle aile de quatre niveaux formés de deux modules du demi ou de la surface d'une salle de classe. Une nouvelle cage d'escalier fermée et un ascenseur complètent de manière groupée le système de circulation verticale assurant l'accès à tous les demi-niveaux et la sécurité incendie. Ce dispositif entoure un espace de distribution horizontal traversé par un éclairage zénithal pour en améliorer la lumière naturelle.

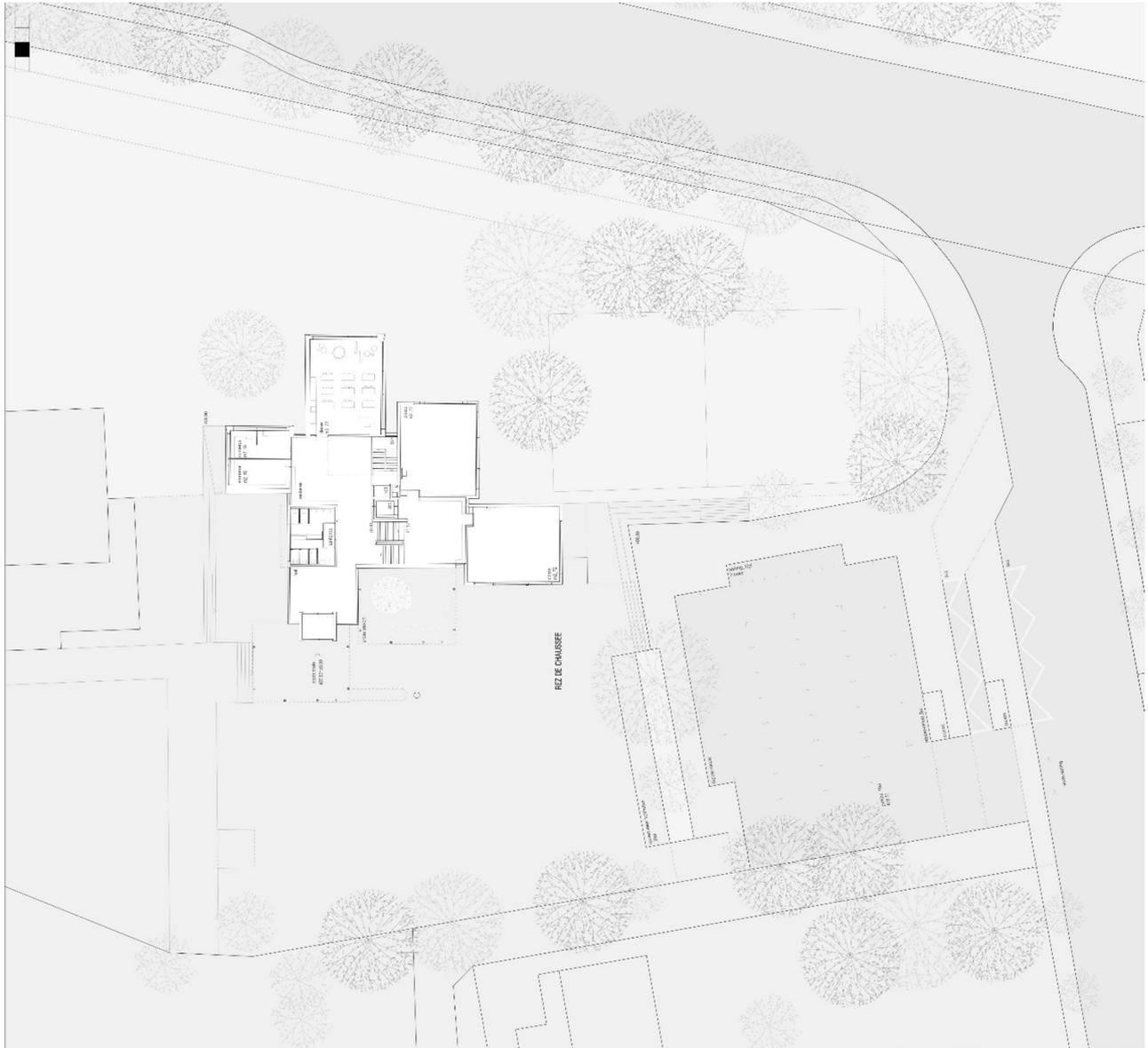
La position de l'entrée reste inchangée tandis que les espaces de direction sont supprimés au profit d'un nouveau préau voisin et complémentaire de celui de l'entrée. Les installations sanitaires sont réorganisées et deux salles de classe sont maintenues au sous-sol.

L'expression architecturale cherche le dialogue avec l'existant tout en prévoyant une isolation périphérique recouverte d'une peau en béton préfabriqué teinté. La planification permet une construction avec l'école en activité et la sécurité parasismique est assurée par l'extension sans toucher aux ouvertures anciennes. Les accès véhicules/bus sont bien groupés sur l'avenue du Midi en cherchant à séparer les flux piétons/véhicules motorisés. La position des places de déposes minute et son mélange avec le parking n'apparaît cependant pas convainquant.

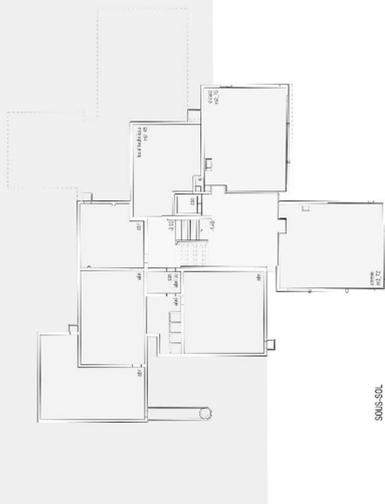
Le groupe d'experts relève la grande compacité de la proposition mais note que celle-ci se transforme malheureusement en contraintes multiples pour toutes les autres décisions d'organisation.

Ainsi, les quatre niveaux rendus nécessaires confèrent à l'extension une position dominante malvenue par rapport à son importance. L'éclairage zénithal, consécutif au peu de lumière du nouvel espace de distribution horizontal, complique la circulation interne plus qu'il n'en améliore la qualité. Enfin, le déplacement des locaux maître/direction au dernier étage n'est pas adapté à ce type d'établissement.





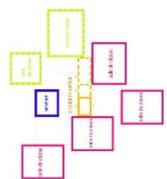
AVANT D'ETRE PARALLELE PLURIDISCIPLINAIRE POUR LA TRANSFORMATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE A ST MAURICE



SOUS-SOL



**Intégration**  
L'objectif principal de ce mandat est de transformer et d'agrandir le bâtiment existant en conservant son caractère et son identité. Le projet se situe au même niveau que l'existant, permettant ainsi un accès direct au bâtiment. L'agrandissement se compose d'un volume formel à chaque niveau, une salle de 72 m<sup>2</sup> et une salle de 38 m<sup>2</sup>, permettant de placer le programme scolaire. L'espace de circulation est intégré de manière à ce que l'agrandissement soit un véritable prolongement du bâtiment existant.



**Intégration**  
L'objectif principal de ce mandat est de transformer et d'agrandir le bâtiment existant en conservant son caractère et son identité. Le projet se situe au même niveau que l'existant, permettant ainsi un accès direct au bâtiment. L'agrandissement se compose d'un volume formel à chaque niveau, une salle de 72 m<sup>2</sup> et une salle de 38 m<sup>2</sup>, permettant de placer le programme scolaire. L'espace de circulation est intégré de manière à ce que l'agrandissement soit un véritable prolongement du bâtiment existant.

MANDAT D'ETUDE PARALLELE PLURIDISCIPLINAIRE POUR LA TRANSFORMATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE A ST MAURICE  
**TANGRAM**



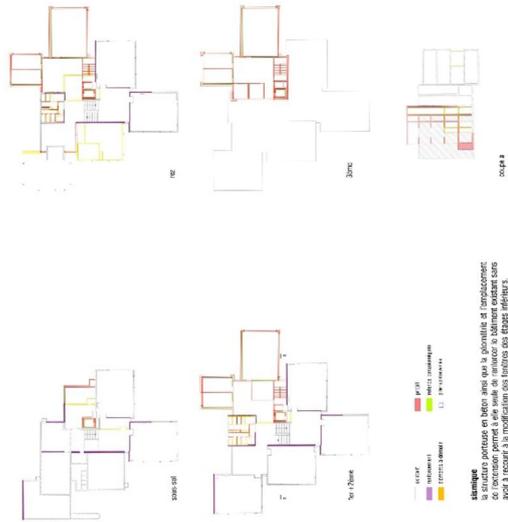
1ER ETAGE



2ND ETAGE



3RD ETAGE



COUPE A

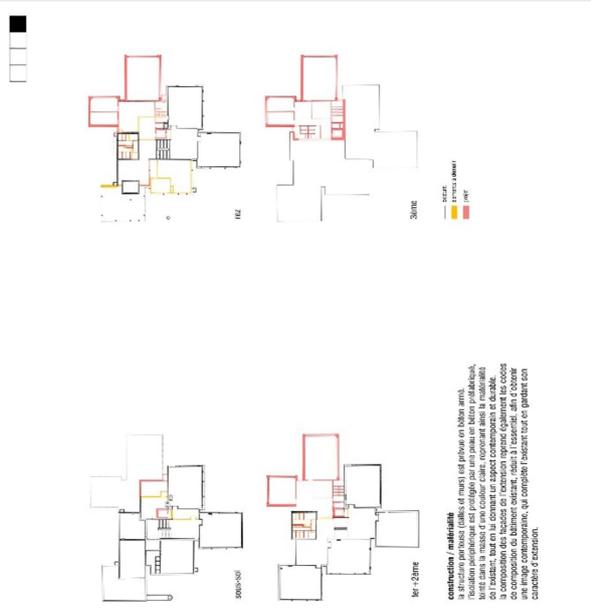
COUPE B

COUPE C

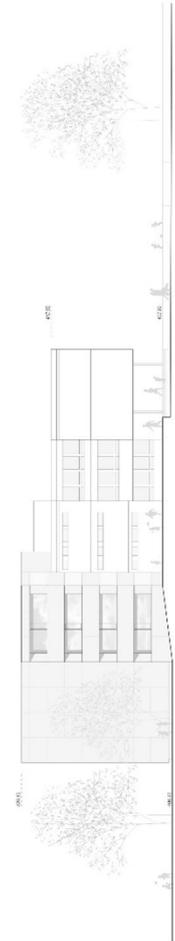
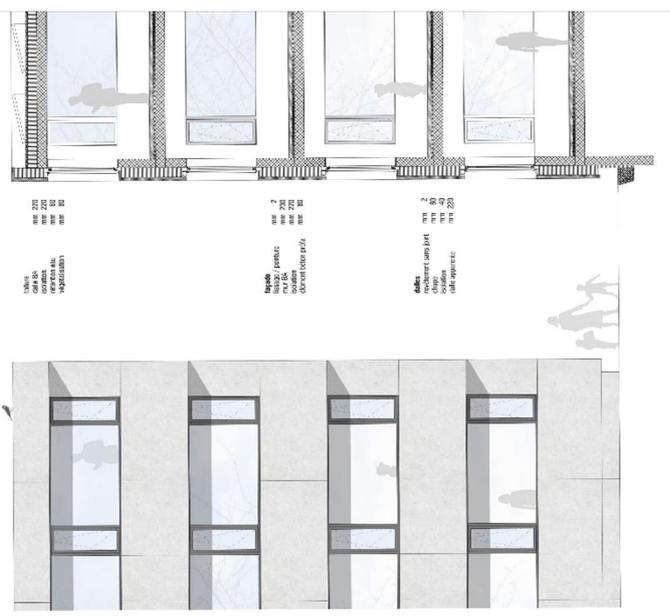
- Structure
- Mur
- Plancher
- Toiture
- Escalier
- Rampe
- Fenêtre
- Porte
- Meuble
- Equipement
- Vegetation

**Remarque:**  
 La structure porteuse en béton armé qui a permis et permis de transformer et d'agrandir l'école primaire à St-Maurice est en bon état. Les travaux de rénovation ont été réalisés dans le respect des règles de l'art et des normes en vigueur. Les travaux de rénovation ont été réalisés dans le respect des règles de l'art et des normes en vigueur.

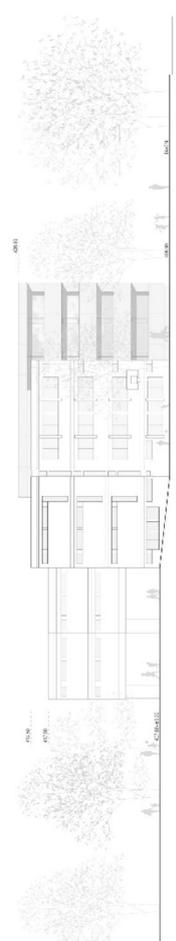
MANDAT D'ETUDE PARALLELE PLURIDISCIPLINAIRE POUR LA TRANSFORMATION ET L'AGRANDISSEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE A ST MAURICE  
**TANGRAM**



**construction / matériaux**  
 la structure portante (poutres et murs) est prévue en béton armé. les murs extérieurs sont en brique creuse. les cloisons intérieures sont en plâtre et ciment. les sols sont en carrelage. les revêtements de mur sont en peinture. les plafonds sont en plâtre. les portes sont en bois. les fenêtres sont en aluminium. les escaliers sont en béton armé. les rampes sont en acier inoxydable. les rampes sont complètes (escalier tout en platane son caractère à destination.



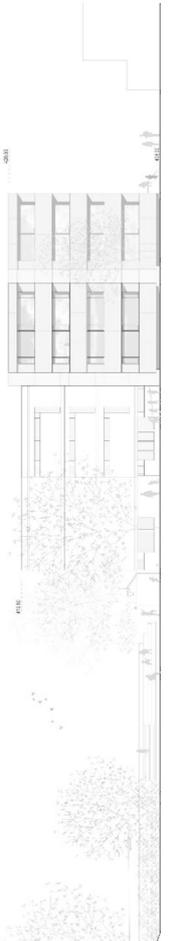
FAÇADE OUEST



FAÇADE SUD



FAÇADE EST



FAÇADE NORD

---

**N°5                    Le Grand Saint - M**

---

**Auteur :**     Pi-r-carré Sàrl  
                  Saint-Maurice

**Ingénieur :**

Le projet se caractérise par un long couvert déposes/arrêts de bus le long de la route du Léman accompagné d'un rond-point à l'intersection de l'avenue du Midi. Cette véritable « gare routière » est reliée au complexe scolaire par un cheminement piéton est-ouest longeant un nouveau parvis donnant accès à une entrée supplémentaire au nord de l'école. L'entrée existante à l'ouest est conservée moyennant une réorganisation des locaux de maîtres/direction.

Deux nouveaux modules nord et est de salles de classe complètent le système et entourent un nouvel espace de distribution tant horizontal que vertical avec un ascenseur distribuant tous les niveaux.

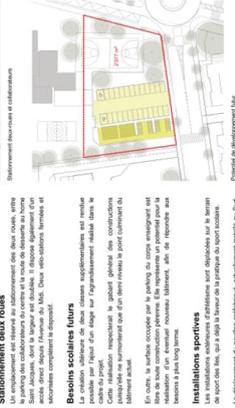
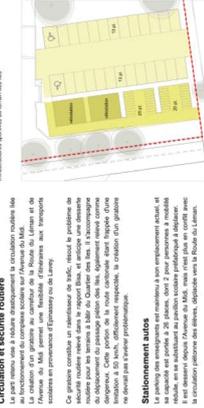
L'expression architecturale s'intègre dans une recherche de continuité avec des façades en béton structurées de manière légèrement différentes. Les phases de réalisation tout comme les principes d'interventions parasismiques sont bien développées.

Le groupe d'experts apprécie particulièrement la création du rond-point permettant une bonne gestion de la circulation véhicules également au-delà de la route du Léman tout comme son effet de modérateur de trafic sur cette longue ligne droite. Il relève également le judicieux déplacement des installations sportives regroupées vers le terrain de sport des Iles.

Cependant, le caractère imposant de la « gare routière » paraît disproportionné par rapport aux besoins tout comme son organisation difficile entre la zone de déposes minute et les arrêts de bus.

La création d'un deuxième accès sans sas et de son préau créent une incertitude quant à l'entrée principale de l'école compliquant son fonctionnement. Enfin, le positionnement du nouvel escalier contraint à des circulations résiduelles latérales peu fluides et à une présence spatiale non convaincante.

Le Grand Saint-M  
01



**Transports**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

Les accès piétons pour les enfants vers les installations au complexe scolaire sont assurés par un passage sécurisé et surveillé par un agent de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en heures de pointe, qui traversera les routes existantes et les nouvelles installations au sein du complexe scolaire.

**Circulation et sécurité routière**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Stationnement autos**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Stationnement deux roues**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

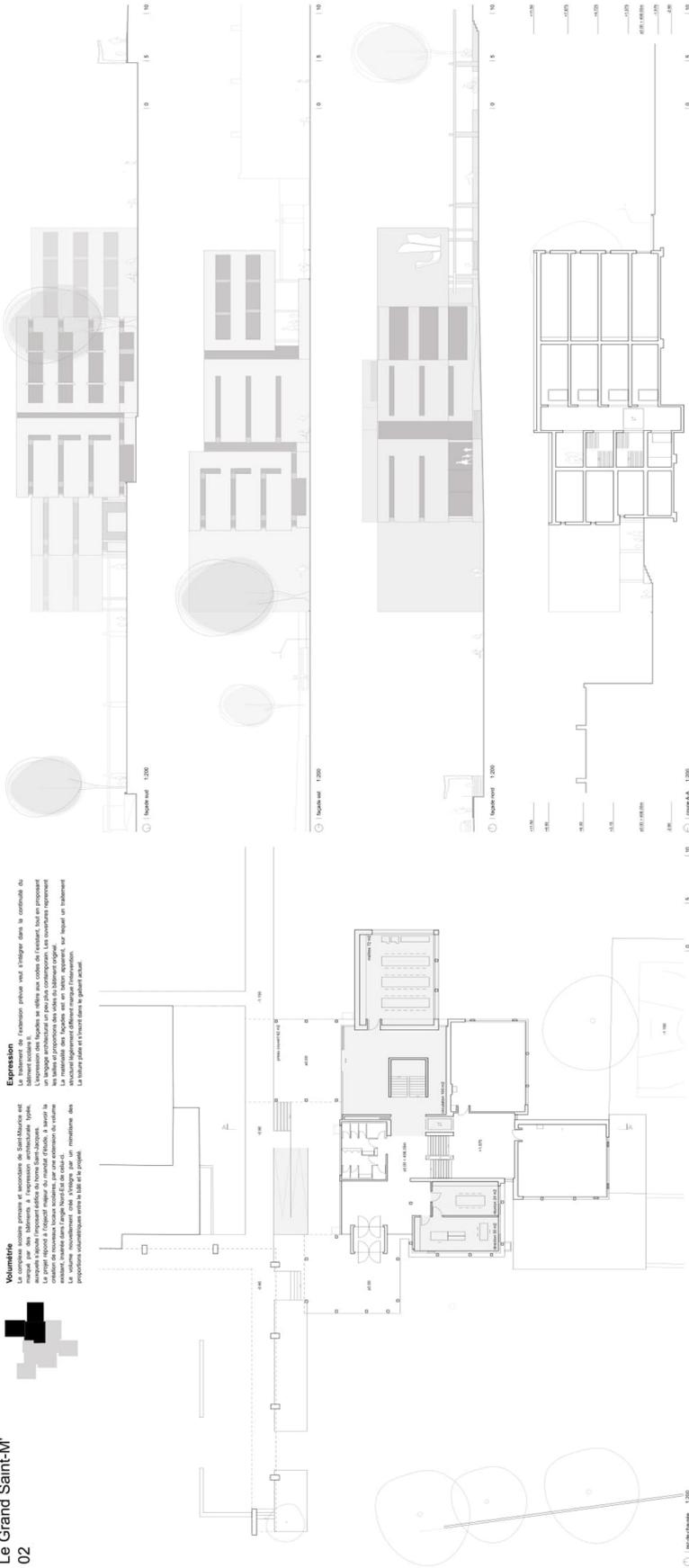
**Installations sportives**  
Le projet prévoit un accès direct pour les élèves, les enseignants et le personnel de l'école par le biais de la Rue du Lévesque. Il est envisagé de créer 2 places de stationnement dédiées pour les véhicules des enseignants et 10 places pour véhicules privés, soit 2 dimensions de stationnement par enseignant. Les places de stationnement sont conçues pour être compatibles à la fois avec les véhicules électriques et les véhicules à moteur thermique.

**Le Grand Saint-M'**  
02

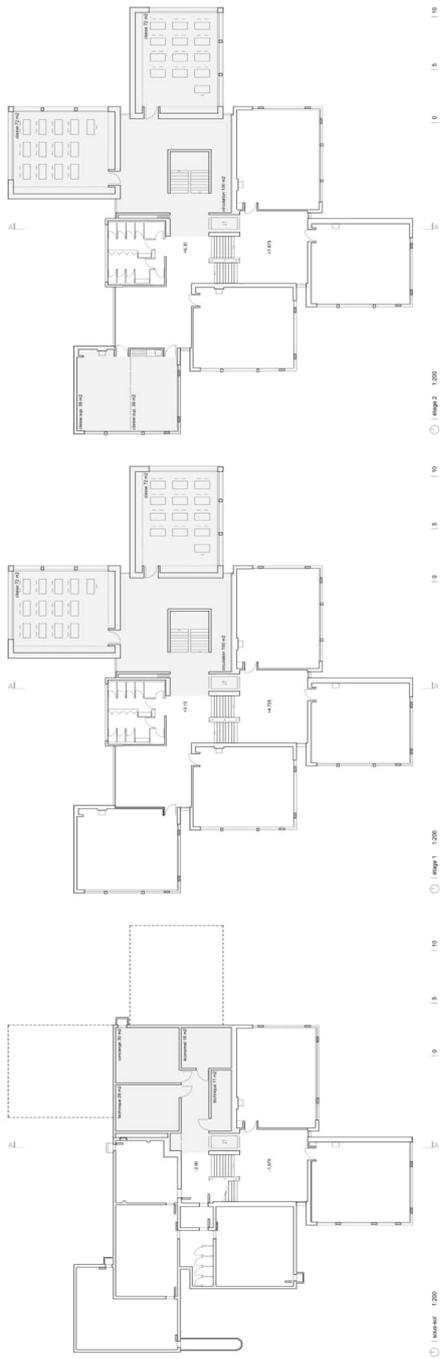


**Numérisé**  
La nouvelle primaire et secondaire de Saint-Maurice est marquée par des bâtiments à l'expression architecturale typique. Le projet répond à l'objectif majeur du mandat d'étude, à savoir la réhabilitation de l'ancien bâtiment scolaire existant et son agrandissement, dans une optique de développement durable et de respect de l'environnement.

**Expression**  
L'expression architecturale du projet se traduit dans le caractère du bâtiment existant. Les volumes sont articulés autour d'un axe principal, ce qui permet de créer un langage architectural en lien avec l'environnement. Les volumes sont articulés autour d'un axe principal, ce qui permet de créer un langage architectural en lien avec l'environnement.



**Typologie**  
Elles prolongent le principe distributif existant, favorisant une organisation autour de l'espace de détente et de services.  
De nombreuses années aux classes existantes, les salles bénéficient d'un éclairage naturel équilibré basé sur les besoins et dans une optique de respect de l'environnement. Une partie de ces salles est donc prévue pour accueillir des classes à l'extérieur, ce qui permet de mieux intégrer l'école dans son environnement.  
Le projet propose également de créer des espaces de détente et de services, ce qui permet de mieux intégrer l'école dans son environnement. Le projet propose également de créer des espaces de détente et de services, ce qui permet de mieux intégrer l'école dans son environnement.





**Le Grand Saint-M'**  
04

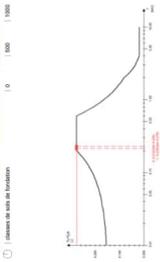
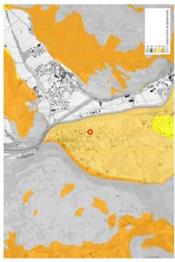
**Concept structurel**

**Intervenants :** les architectes adjoints sur site du cabinet d'architecture et d'ingénierie en matière de bâtiment (CAI) et de génie civil (GCI) pour les travaux de fondation.

**Datés :** Les études réalisées ont été réalisées sur une période de 22 ans. Les nouvelles études ont été réalisées sur une période de 22 ans. Les nouvelles études ont été réalisées sur une période de 22 ans.

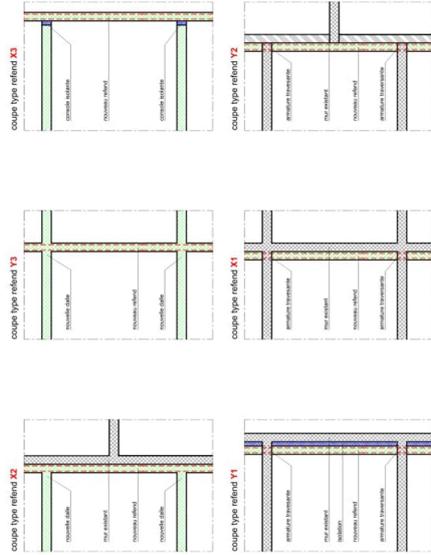
**Description de la structure :** Les études réalisées ont été réalisées sur une période de 22 ans. Les nouvelles études ont été réalisées sur une période de 22 ans. Les nouvelles études ont été réalisées sur une période de 22 ans.

**Caractéristiques :** La construction existante comprend une structure en béton armé. La partie Nord est constituée d'un bâtiment à un étage sur un noyau central. En cas de séisme, les sables liquéfient les sables sous-jacents entraînant un tassement différentiel des sables. Ces tassements entraînent des fissures.



**Concept Sismique**

**Zone de risque sismique de** (RIS) 1.6 (RIS2)  
**Classe d'importance sismique** COI  
**Facteur d'importance** Y1.2  
**Classe de sol de fondation** C\*  
 Le niveau d'exécution est défini sur la dalle sur noyau pour la partie Nord et sur les poteaux pour la partie Sud.  
 Les sables liquéfient les sables sous-jacents entraînant un tassement différentiel des sables. Ces tassements entraînent des fissures.  
 Les renforts X1, Y1 et Y2 assurent une bonne coopération du centre de masse et du centre de rotation.  
 Les renforts X1, Y1 et Y2 assurent une bonne coopération du centre de masse et du centre de rotation.  
 Les renforts X1, Y1 et Y2 assurent une bonne coopération du centre de masse et du centre de rotation.  
 Les renforts X1, Y1 et Y2 assurent une bonne coopération du centre de masse et du centre de rotation.



**Concept de protection incendie**

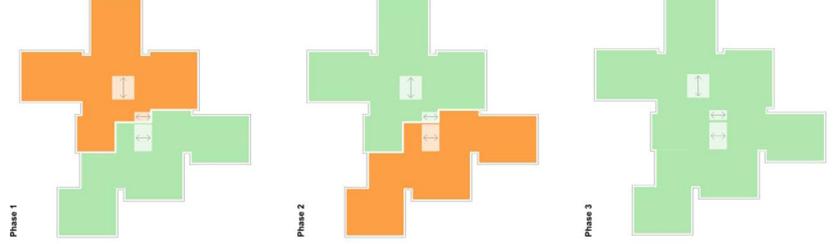
Légende des symboles utilisés	
COI	Classe d'importance sismique
RIS	Risque sismique
RIS 1.6	Risque sismique de classe 1.6
RIS 2.0	Risque sismique de classe 2.0
RIS 3.0	Risque sismique de classe 3.0
RIS 4.0	Risque sismique de classe 4.0
RIS 5.0	Risque sismique de classe 5.0
RIS 6.0	Risque sismique de classe 6.0
RIS 7.0	Risque sismique de classe 7.0
RIS 8.0	Risque sismique de classe 8.0
RIS 9.0	Risque sismique de classe 9.0
RIS 10.0	Risque sismique de classe 10.0
RIS 11.0	Risque sismique de classe 11.0
RIS 12.0	Risque sismique de classe 12.0
RIS 13.0	Risque sismique de classe 13.0
RIS 14.0	Risque sismique de classe 14.0
RIS 15.0	Risque sismique de classe 15.0
RIS 16.0	Risque sismique de classe 16.0
RIS 17.0	Risque sismique de classe 17.0
RIS 18.0	Risque sismique de classe 18.0
RIS 19.0	Risque sismique de classe 19.0
RIS 20.0	Risque sismique de classe 20.0
RIS 21.0	Risque sismique de classe 21.0
RIS 22.0	Risque sismique de classe 22.0
RIS 23.0	Risque sismique de classe 23.0
RIS 24.0	Risque sismique de classe 24.0
RIS 25.0	Risque sismique de classe 25.0
RIS 26.0	Risque sismique de classe 26.0
RIS 27.0	Risque sismique de classe 27.0
RIS 28.0	Risque sismique de classe 28.0
RIS 29.0	Risque sismique de classe 29.0
RIS 30.0	Risque sismique de classe 30.0
RIS 31.0	Risque sismique de classe 31.0
RIS 32.0	Risque sismique de classe 32.0
RIS 33.0	Risque sismique de classe 33.0
RIS 34.0	Risque sismique de classe 34.0
RIS 35.0	Risque sismique de classe 35.0
RIS 36.0	Risque sismique de classe 36.0
RIS 37.0	Risque sismique de classe 37.0
RIS 38.0	Risque sismique de classe 38.0
RIS 39.0	Risque sismique de classe 39.0
RIS 40.0	Risque sismique de classe 40.0
RIS 41.0	Risque sismique de classe 41.0
RIS 42.0	Risque sismique de classe 42.0
RIS 43.0	Risque sismique de classe 43.0
RIS 44.0	Risque sismique de classe 44.0
RIS 45.0	Risque sismique de classe 45.0
RIS 46.0	Risque sismique de classe 46.0
RIS 47.0	Risque sismique de classe 47.0
RIS 48.0	Risque sismique de classe 48.0
RIS 49.0	Risque sismique de classe 49.0
RIS 50.0	Risque sismique de classe 50.0
RIS 51.0	Risque sismique de classe 51.0
RIS 52.0	Risque sismique de classe 52.0
RIS 53.0	Risque sismique de classe 53.0
RIS 54.0	Risque sismique de classe 54.0
RIS 55.0	Risque sismique de classe 55.0
RIS 56.0	Risque sismique de classe 56.0
RIS 57.0	Risque sismique de classe 57.0
RIS 58.0	Risque sismique de classe 58.0
RIS 59.0	Risque sismique de classe 59.0
RIS 60.0	Risque sismique de classe 60.0
RIS 61.0	Risque sismique de classe 61.0
RIS 62.0	Risque sismique de classe 62.0
RIS 63.0	Risque sismique de classe 63.0
RIS 64.0	Risque sismique de classe 64.0
RIS 65.0	Risque sismique de classe 65.0
RIS 66.0	Risque sismique de classe 66.0
RIS 67.0	Risque sismique de classe 67.0
RIS 68.0	Risque sismique de classe 68.0
RIS 69.0	Risque sismique de classe 69.0
RIS 70.0	Risque sismique de classe 70.0
RIS 71.0	Risque sismique de classe 71.0
RIS 72.0	Risque sismique de classe 72.0
RIS 73.0	Risque sismique de classe 73.0
RIS 74.0	Risque sismique de classe 74.0
RIS 75.0	Risque sismique de classe 75.0
RIS 76.0	Risque sismique de classe 76.0
RIS 77.0	Risque sismique de classe 77.0
RIS 78.0	Risque sismique de classe 78.0
RIS 79.0	Risque sismique de classe 79.0
RIS 80.0	Risque sismique de classe 80.0
RIS 81.0	Risque sismique de classe 81.0
RIS 82.0	Risque sismique de classe 82.0
RIS 83.0	Risque sismique de classe 83.0
RIS 84.0	Risque sismique de classe 84.0
RIS 85.0	Risque sismique de classe 85.0
RIS 86.0	Risque sismique de classe 86.0
RIS 87.0	Risque sismique de classe 87.0
RIS 88.0	Risque sismique de classe 88.0
RIS 89.0	Risque sismique de classe 89.0
RIS 90.0	Risque sismique de classe 90.0
RIS 91.0	Risque sismique de classe 91.0
RIS 92.0	Risque sismique de classe 92.0
RIS 93.0	Risque sismique de classe 93.0
RIS 94.0	Risque sismique de classe 94.0
RIS 95.0	Risque sismique de classe 95.0
RIS 96.0	Risque sismique de classe 96.0
RIS 97.0	Risque sismique de classe 97.0
RIS 98.0	Risque sismique de classe 98.0
RIS 99.0	Risque sismique de classe 99.0
RIS 100.0	Risque sismique de classe 100.0



**Phasage de réalisation**

Comme indiqués les caractéristiques de programmes, les activités scolaires se poursuivront durant les travaux, programme comme suit.  
 Phase 1 : construction de la nouvelle aile au Nord-Est, partielle de l'activité scolaire dans le bâtiment existant.  
 Phase 2 : développement des activités scolaires dans la nouvelle aile, travaux de finition et de mise en service existant. Mise en place de solutions provisoires pour les classes existantes.  
 Phase 3 : construction des deux ailes, mise en service de l'ensemble du bâtiment à effectuer durant la période des vacances scolaires.

En rouge  
En orange



## **9. Note Finale**

Le collège d'experts a accueilli avec satisfaction la diversité des propositions développées qui a grandement contribué à son analyse et à la résolution de la problématique.

Arrivé au terme de cette procédure de mandat d'étude parallèle, le collège d'experts tient à exprimer toute sa reconnaissance et à remercier chaleureusement tous les auteurs architectes et ingénieurs et leurs collaborateurs pour leur contribution pertinente à cette commande délicate tant du point de vue du site que du thème de l'agrandissement ou encore des problèmes liés à la construction.

Cela étant, les membres du collège d'experts ont approuvé le présent rapport

St-Maurice, Sion juillet 2020.

**Le président de la commune :**

M. Damien Revaz

**Le président du collège d'experts :**

M. Philippe Venetz

## **10. Vernissage**

Vernissage officiel de l'exposition publique :